

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
Mme LINDA ST-MICHEL, commissaire

**PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN –
WOLASTOKUK SUR LE TERRITOIRE DES MRC DE KAMOURASKA, DE TÉMISCOUATA
ET DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 juillet 2024 à 19 h
Hôtel Levesque
Salon Lucien-Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 JUILLET 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
-----------------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK (DM10)	
M. Simon Grenier	5
MARMEN ÉNERGIE (DM8)	
M. Guillaume Angers.....	8
M. JEAN-PAUL ROY (DM12).....	15
COLLECTIF CITOYEN TOURNE PAS CHEZ NOUS! (DM13)	
Mme Cassandra Henry et Mme Sarah Tavernier.....	25
M. SYLVAIN ROY (DM16)	35

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VENT D'ÉLUS (présentation verbale)	
Mme Rachel Fahlman et M. Michel Veilleux	43
HORIZON-NATURE BAS-SAINT-LAURENT (DM2)	
M. Mikaël Jaffré	50
M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN-GUAY (DM14).....	61

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 JUILLET 2024 À 13 H 30

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : mon nom est Marie-Eve Fortin, et j'ai le plaisir de présider cette commission d'enquête. Je suis accompagnée de ma collègue commissaire, Linda St-Michel.

15

LA COMMISSAIRE :

Bonsoir, tout le monde, merci d'être présent ce soir.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous bénéficions du soutien de Jérémie Hagen-Veilleux et de Jonathan Perreault, qui sont analystes sur la commission, de Jean-François Bergeron, analyste au BAPE, d'Annie St-Gelais, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, d'Alexandre Tanguay, qui est conseiller en communication, et de l'agente de secrétariat, Ana-Consuelo Cajamarca.

25

Sur le plan de la logistique du BAPE, Andrea Aristizabal, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Raphael Sioui sont chargés de la webdiffusion des séances. Sébastien Gonthier, de l'entreprise Méga Scène, s'occupe de la sonorisation. Et finalement, Marie-Claire Pinet assure le travail de sténotypie.

30

Nous avons tenu, les 10 et 11 juin derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à permettre aux personnes intéressées ainsi qu'à la commission d'enquête d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

35 Nous entamons ce soir la deuxième partie. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux groupes et organismes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires ou de faire des suggestions.

40 Nous tenons à rappeler que votre participation à la deuxième partie de l'audience publique est essentielle et enrichissante pour la commission puisque vous êtes les experts du milieu. Vos interventions peuvent faire évoluer l'analyse de la commission, en plus de nous permettre de prendre connaissance plus en détail des répercussions que le projet pourrait avoir sur votre environnement.

45 Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et les intervenants afin de préciser leur point de vue.

50 Nous avons aussi réservé un peu de temps pour les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 8 juillet dernier et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous inscrire au registre à l'accueil. Pour les gens qui nous suivent à distance, vous n'aurez qu'à remplir le formulaire prévu à cet effet dans l'onglet réservé au dossier, sur le site Web du BAPE, ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

60 L'initiateur du projet et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés par les participantes et participants. Ce soir, neuf présentations sont prévues à l'horaire.

En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web

65 du BAPE. Mentionnons simplement qu'il est important de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, les propos diffamatoires ou non respectueux, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

70 Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

75 Une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que le projet comprend des centaines d'éoliennes alors qu'il en prévoit 56, on peut rectifier ce fait.

Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

80 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devrez vous inscrire au registre à l'accueil pour les gens en salle. Les personnes à distance pourront remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission, sur le site Web du BAPE, ou encore composer le 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

85 Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 31 juillet prochain. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, à l'accueil. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

90 Également, la transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la documentation à partir des centres de consultation situés à Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata. Il est important de mentionner également que les webdiffusions des séances publiques sont disponibles sur le site Web et la page Facebook du BAPE, et ce, dans un délai très court, voire dans la journée suivante.

95

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web, au bureau du BAPE ainsi qu'aux centres de consultation.

100 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 10 octobre prochain. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

110 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière du rapport du BAPE et du rapport du Ministère que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. Donc, la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

115 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page du mandat, ainsi que dans le Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

120

125

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

130

M. SIMON GRENIER

135

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK (DM10)

LA PRÉSIDENTE :

140

J'invite maintenant notre premier intervenant, Simon Grenier, de la Ville de Pohénégamook, à venir à la table des intervenants et à faire sa présentation.

– Bonsoir.

M. SIMON GRENIER :

145

Bonsoir. Ça va bien?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Donc, vous disposez de 15 minutes pour faire votre présentation.

150

M. SIMON GRENIER :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

155

À vous la parole.

M. SIMON GRENIER :

160

Merci, il en faut un pour casser la glace.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

165

M. SIMON GRENIER :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM10)

170

Début de la phrase à la page 1 : « *Mémoire – Position de la Ville de Pohénégamook au [...]* »

Fin de la phrase à la page : « *[...] à la volonté de ses citoyens et de ses partenaires. »*

LA PRÉSIDENTE :

175

Merci, monsieur Grenier, pour votre présentation.

J'aurais une question d'éclaircissement ou de précision pour vous. Vous avez mentionné, dans la dernière section de votre mémoire, à la préoccupation 3, qu'il y a eu plusieurs séances publiques tenues par le conseil municipal, des séances d'information sur le projet. Est-ce que vous pouvez nous résumer quels ont été les principaux sujets ou préoccupations qui sont ressortis de ces séances publiques là du conseil?

180

M. SIMON GRENIER :

185

Deux éléments. Donc, il y a les séances régulières du conseil, qui sont des séances mensuelles. À ce moment-là, on ne se cachera pas que les personnes présentes sont moindres, donc il y a beaucoup moins de gens qui sont présents à ce moment-là. On peut parler d'une audience qui varie de deux à cinq personnes, sept lorsqu'il y a plus de gens, et à ce moment-là, lorsque le sujet a été abordé, les citoyens dans la salle étaient en faveur du projet. Donc, il n'y a pas eu aucune préoccupation qui a été exprimée lors de ces rencontres-là.

190

195 Par contre, le conseil, comme je l'ai mentionné dans la troisième partie, a décidé de faire des rencontres supplémentaires pour discuter pas seulement des projets éoliens, mais de tout projet qui était à cœur des citoyens, et oui, le développement éolien a été, à ce moment-là, abordé à cette occasion.

200 On parle de, à ce moment-ci, de rencontres avec peut-être 50 à 60 citoyens, et on avait eu deux interventions contre, et je vous dirais que les autres interventions, à ce moment-ci, étaient en faveur du projet.

LA PRÉSIDENTE :

205 Au-delà d'en faveur ou en défaveur du projet, est-ce que vous pouvez nous résumer un peu les préoccupations ou les aspects qui ont été abordés par...

M. SIMON GRENIER :

210 Principalement, au niveau de la préservation des paysages. Je pense que c'est la principale préoccupation qui a été exprimée.

215 Ce à quoi ont répondu les élus qu'il y avait des projections visuelles qui avaient été faites, et que, bien sûr, les citoyens pouvaient prendre connaissance des simulations visuelles. Ça a été fait lors des rencontres initiées par le promoteur, mais ça a été disponible aussi et discuté, à ce moment-là, lors des rencontres menées par le conseil.

LA PRÉSIDENTE :

220 Donc, selon votre perception, les informations qui ont été fournies par rapport à cet enjeu-là qui avait été soulevé par les citoyens, ça semble être répondu, ça a été répondu par l'initiateur?

M. SIMON GRENIER :

Oui.

225 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que vous percevez? Très bien.

230 **M. SIMON GRENIER :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

235 Merci.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

240

M. SIMON GRENIER :

Merci.

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Bonne soirée. Merci de votre participation.

250

M. GUILLAUME ANGERS

MARMEN ÉNERGIE (DM8)

255 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais maintenant inviter Guillaume Angers à la table des intervenants.

– Bonsoir.

M. GUILLAUME ANGERS :

260

Bonsoir. Donc, Guillaume Angers. Je suis ici, représentant de la compagnie Marmen. Je vais commencer sur un léger résumé de Marmen pour mise en contexte, puis j'enchaînerai ensuite sur Pohénégamook.

265

Donc, Marmen, c'est une compagnie manufacturière, puis siège social à Trois-Rivières, compagnie familiale. 50 ans d'expérience, environ, 1 000 employés en tout. On a commencé dans le domaine éolien il y a environ 22 ans, en 2002, par la production de tours d'éoliennes en acier dans notre usine de Trois-Rivières pour l'exportation. À ce moment-là, il n'y avait pas vraiment de marché québécois.

270

En 2005, dans le début des appels d'offres au Québec, il y avait un requis de production régionale, Gaspésie, Matanie, ce qui nous a amenés à ouvrir Marmen Énergie, notre usine à Matane, qui, en pleine production, emploie environ 200 personnes. C'est en 2005.

275

En se basant sur cette expertise-là, on a aussi ouvert une usine aux États-Unis, au Dakota du Sud, pour la production de tous d'éoliennes en 2013, usine qui est toujours active.

280

Donc, après 22 ans, on peut dire qu'on est le plus ancien producteur de tours d'éoliennes en Amérique du Nord. Cette expertise-là est encore très active. On a produit pour environ 18 000 mégawatts de tours d'éoliennes au Québec, 3 000 installées au Québec, 15 000 exportées hors Québec, puis l'usine du Dakota, environ 10 000 mégawatts, donc près de 30 000 mégawatts en tout de production de tours sur les vingt quelques dernières années.

285

Nuance, rapidement, par rapport à Marmen : donc, on a toujours été producteur, on a produit une grande partie des tours québécoises, mais aussi, on était un grand exportateur.

290

Dans les dernières années, il n'y avait plus d'installation au Québec, donc on faisait que de l'exportation. Puis en 2022, l'arrivée de l'*Inflation Reduction Act* aux États-Unis a mis une structure de bonification de crédit d'impôt pour les producteurs américains, basée sur une consommation de produits américains, ce qui nous a, à toutes fins pratiques, empêchés d'exporter. Donc, fin 2023, on

a dû arrêter la production de tours au Québec dans les deux usines, début 2023, ce qui a amené à peu près une mise à pied d'environ 450 personnes.

295 Ceci dit, on a gardé l'expertise parce que le marché local repartant, on avait bonne confiance de pouvoir être présent dans le marché puis supporter le retour de la filière éolienne au Québec de par cette expertise qui est encore présente au Québec et aussi dans nos autres usines.

300 C'est qui, on est Marmen. Nous, on est présent dans l'industrie, spécifiquement à Pohénégamook. Ce qu'on offre comme compagnie, c'est, bien sûr, on est reconnu pour des tours de très bonne qualité, respect des échéanciers, mais plus spécifiquement au Québec, on apporte des avantages additionnels, évidemment : des retombées économiques de loin supérieures en utilisant nos tours.

305 Il y a trois composantes principales dans une éolienne : la tour, la nacelle et les pales. Donc, c'est les composantes que si elles peuvent être faites local, la valeur totale, les retombées locales sont de loin supérieures à si ce n'est que de la construction.

310 Deuxième partie, on offre aussi une empreinte carbone la plus basse possible pour un projet au Québec. L'acier qu'on utilise est fait en Amérique du Nord, a une très faible empreinte carbone comparé à nos compétiteurs qui sont asiatiques. Au Québec, c'est ou nous ou des importations outre-mer, puis également, le transport maritime est de loin réduit en nous utilisant.

315 Tout ça avec d'autres avantages importants : on a l'entreposage de disponible chez nous, donc pas besoin de développer autant de facilités d'entreposage. Libération de la congestion portuaire en production des tours. Donc, c'est tous des avantages qu'on offre aux développeurs qui veulent utiliser nos produits.

320 Spécifiquement pour Pohénégamook, on peut mentionner qu'Invenergy a été très proactive en termes de citoyen corporatif à rechercher ces options-là. On est très, très confiant de la possibilité d'avoir ces contrats-là qui sont, bien, importants pour nous. On parle présentement, à Matane, on a une vingtaine d'employés. Ce contrat-là permettrait de réembaucher, de remonter environ 120 employés pour la production de ces tours-là, mais surtout, c'est une plateforme pour la remise

en cadence avant les gros volumes qui arriveraient dans les projets suivants avec l'enlèvement du Québec, donc de capacité à servir comme il faut.

325

L'entièreté de l'industrie pourrait être supportée par le projet de Pohénégamook. Donc, pour nous, c'est sûr, ce projet est important. Qu'il se fasse aussi dans les temps pour avoir assez de capacité de réembauche, formation puis remise en cadence à ce niveau-là.

330

Donc, ça, c'est spécifiquement où on est. On a vu les engagements forts qu'Invenergy prennent par rapport à la possibilité de produire localement, puis on est fortement en faveur de ce projet-là, que ce projet aille de l'avant sous sa forme actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

335

Merci, monsieur Angers.

M. GUILLAUME ANGERS :

340

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

345

Ma collègue, madame St-Michel, a quelques questions pour vous.

LA COMMISSAIRE :

Oui, merci beaucoup. On a pris connaissance de votre mémoire...

350

M. GUILLAUME ANGERS :

Merci.

355 **LA COMMISSAIRE :**

... puis on vous en remercie de nous en avoir fait une synthèse.

360 Dites-nous : est-ce qu'il y a des démarches présentement en cours avec Invenergy concernant d'éventuels contrats, où vous êtes en discussion? Il n'y a rien de... sans dévoiler, là.

M. GUILLAUME ANGERS :

365 La structure, donc, mes contrats sont avec le turbinier, donc la compagnie qui vend l'entièreté de la tour, et eux vendent tours, turbines, pales à Invenergy, puis oui, je confirme que les discussions sont très bien entamées, puis qu'on est en forte confiance que ce contrat-là puisse être fait chez nous.

LA COMMISSAIRE :

370 On vous pose la question, parce que dans la conclusion de votre mémoire, si vous permettez, je vais en lire un petit bout, on dit que :

375 « *Tel que démontré dans ce mémoire, la réalisation et l'obtention du contrat pour la fabrication des tours permettraient fort probablement la reprise des activités de notre division [...] à Matane.* »

380 Est-ce qu'il y a des éléments qui feraient en sorte que l'usine de Matane ne pourrait pas redémarrer? Est-ce que vous entrevoyez, dans ces cas-là, faire l'usinage à Trois-Rivières, par exemple?

M. GUILLAUME ANGERS :

385 Bonne question. On est toujours très prudent. Évidemment, le projet et on investit presque présentement, on a certaines activités de requalification, donc tout est en ligne, on est très confiant.

390 Bon, il faut que les dernières décisions se prennent, mais pour nous, c'est avec quasi-certitude qu'on va être capable de le faire, mais évidemment, il faut que le projet aille de l'avant. On est prudent dans ce qu'on dit, parce qu'il faut que les dernières approbations et autres, il faut que le projet aille de l'avant pour qu'on fasse le projet, mais on n'a aucune indication contraire à ce qu'on ne ferait pas les... à ce qu'on fasse les tours.

LA COMMISSAIRE :

395 Là, ce qu'on comprend, c'est que les deux usines sont fermées à l'heure actuelle. En tout cas, du moins celle de Matane.

M. GUILLAUME ANGERS :

400 Oui. La seule nuance avec Matane, on a gardé une vingtaine d'employés parce qu'on prévoyait le retour du marché au Québec, puis on voulait être certain de garder l'expertise. Donc, ce qu'on a fait, on a sous-traité des travaux non éoliens de Trois-Rivières, de fabrication générale et autres, pour garder le cœur de notre expertise.

405 Donc, Matane, elle, est prête, puis présentement, on fait certains travaux pour être prêt à la mise en cadence l'année prochaine, ce qu'on espère. Donc, Matane est encore active, mais à un rythme de production faible.

410 Trois-Rivières, les activités non éoliennes demeurent, donc on demeure plus de 600 employés à Trois-Rivières présentement. On ne produit pas de tours d'éoliennes, mais l'expertise est là pour d'autres projets du Québec. On ne prévoit pas faire Pohénégamook à Trois-Rivières. Côté logistique, c'est beaucoup plus logique Matane.

LA COMMISSAIRE :

415 O.K. Là, on parle de tours, mais est-ce que Marmen a des intérêts ou, du moins, pourrait développer une expertise pour les pales, également, ou...?

M. GUILLAUME ANGERS :

420 C'est une bonne question. Donc, historiquement, on a produit les tours. On a aussi produit une
assez grande quantité de nacelles, donc l'assemblage de la nacelle avec les contrats de 2005 à
2012, environ, donc c'est des expertises qu'on a.

425 Les pales, on est plus des gens d'acier et d'assemblage mécanique. Les pales, c'est vraiment
des composantes de fibre de verre et autres, ce n'est pas notre corps de métier. Ce n'est pas une
composante qu'on pourrait probablement faire. Il y a un très bon producteur, évidemment, à Gaspé,
qui est reconnu pour ça, mais nous, ce n'est pas notre corps de métier, la fibre de verre.

LA COMMISSAIRE :

430 Parfait, je vous remercie.

M. GUILLAUME ANGERS :

435 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Angers, pour votre participation.

440 **M. GUILLAUME ANGERS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

445 Bonne fin de soirée.

450

M. JEAN-PAUL ROY (DM12)

LA PRÉSIDENTE :

455

Je vais inviter maintenant Jean-Paul Roy à la table des intervenants.
– Bonsoir, monsieur Roy.

LA COMMISSAIRE :

460

Bonsoir.

M. JEAN-PAUL ROY :

465

Bon, bien, bonsoir, madame Fortin, puis bonsoir, madame St-Michel. Mon mémoire final du 17 juillet 2024 comprend deux parties. La partie 1 comprend 37 pages et la partie 2 comprend 17 pages.

470

Mon mémoire comprend des annexes, dont le contenu original de plusieurs est disponible seulement sur internet, considérant le respect des droits d'auteur. Mon mémoire sera disponible au public en provenance du BAPE. Il est totalement bénévole, O.K.?

475

Ce qui me préoccupe le plus dans mon mémoire, c'est l'environnement global et les risques financiers des propriétaires fonciers municipaux.

Quelques mots constituent la structure principale de mon mémoire : constater, analyser, informer, référer, recommander.

480

Mon mémoire comprend, présente et fait ressortir les éléments suivants : j'ai une formation scientifique, technique, électrique et environnementale. Ça, c'est l'item 1.

Item 2 : des constatations et des évidences.

485 3 : des informations provenant de l'étude d'impact présentée au ministère de l'Environnement.
Là, je ne dirai pas « MELCCFP », là. Pour que ce soit plus court, « ministère de l'Environnement ».

4 : des informations provenant de l'audience du BAPE le 10 et le 11 juin 2024.

490 5 : des notions de mathématiques.

6 : des notions de physique, de sciences physiques.

7 : la surface verticale totale balayée d'environ 115 hectares par l'ensemble des pales des
56 immenses éoliennes prévues.

495 8 : les risques d'incendie dans et à cause des éoliennes. Il y a quelques semaines, un incendie
a eu lieu dans une éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup.

500 9 : plusieurs impacts non analysés et manquants dans l'étude d'impact présentée au ministère
de l'Environnement et au public. Voir une liste d'impacts manquants dans le résumé et la conclusion
de mon mémoire, partie 1.

10 : plusieurs avis d'ingénieurs manquants dans l'étude d'impact.

505 11 : la déclaration du groupe G7 science 2020 sur le déclin mondial des insectes et érosion
potentielle des services écosystémiques vitaux. Même à moins de 100 kilomètres par heure, nos autos
tuent des insectes. La vitesse de déplacement des pales des éoliennes peut atteindre des vitesses
dépassant facilement 150 kilomètres/heure. Ça peut aller même jusqu'à 300 kilomètres/heure, ça
dépend des éoliennes, ça dépend de la vitesse de rotation.

510 Item 12 : les impacts sur les insectes. Je recommande à tous nos élus municipaux,
provinciaux, fédéraux, de faire des vérifications auprès des scientifiques européens au sujet des
impacts constatés en Europe par les éoliennes dans l'environnement. Voir, par exemple, au sujet

des insectes, l'étude allemande 2019 réalisée par le chercheur Franz Trieb, du Centre allemand de recherche aérospatiale DLR, de Stuttgart.

515

13 : l'existence du traité international Eurobats sur la conservation des chiroptères, dont font partie les chauves-souris.

520

14 : des exigences non respectées dans la directive du ministère de l'Environnement, dossier 3211-12-246, 4 août 2022, et spécifique au projet PPAW. Cette directive-là est disponible au public sur internet, et caetera. C'est gouvernemental.

525

Item 15 : des exigences non respectées selon le guide du ministère de l'Environnement, édition 2023, sur la méthode des impacts structurés par enjeu.

16 : la loi physique de Newton : action égale réaction. Elle est non démontrée par des ingénieurs membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

530

17 : l'absence des impacts cumulatifs des parcs éoliens existants au Québec.

18 : l'absence d'études et de littérature scientifique européenne dans l'étude d'impact présentée à ce jour. En Europe, les éoliennes existent depuis plus longtemps qu'au Québec, et plusieurs impacts ont lieu depuis plusieurs années.

535

19 : la somme totale non chiffrée des 27 impacts identifiés, non significatifs ou peu importants dans le tableau 8 de l'étude d'impact, volume 8, mai 2024, présentée au ministère de l'Environnement et au public québécois.

540

20 : l'estimation détaillée non complète des GES produits par l'ensemble du projet. Les GES suivants sont exclus de l'étude d'impact : la fabrication des matériaux, le démantèlement, la disposition des matériaux, le recyclage des matériaux et la remise en état du terrain initial, incluant le reboisement.

545 21 : l'espèce humaine ne doit pas enlever des arbres. Au contraire, elle doit augmenter leur nombre pour capter davantage de CO₂. Si elle doit en couper, elle doit au moins les remplacer, soit en planter d'autres ailleurs.

550 22 : l'absence d'une solution de rechange, telle que demandée dans la directive du ministère de l'Environnement, dossier 3211-12-246, datée du 4 août 2022, et spécifique au projet PPAW. Alors, j'en ai proposé une pour analyse dans l'annexe 20 de mon mémoire, partie 2.

555 23 : l'absence de quelques renseignements requis pour le projet PPAW selon l'annexe 1 de la directive du ministère de l'Environnement, dossier 3211-12-246, datée du 4 août 2022, comme, par exemple, les impacts sur les systèmes de télécommunications, radiodiffusion, télévision et micro-ondes. Comme, par exemple, les impacts des infrasons – les basses fréquences –, projection d'ombres mouvantes et des vibrations.

560 Dans l'étude d'impact, volume 3, du 24 janvier 2023, présentée au ministère de l'Environnement, la section « étude 3 » concerne l'identification des systèmes de télécommunications. Une étude préliminaire d'impact environnemental y est présentée.

565 Il est indiqué que le document présenté est basé sur des données provenant principalement de la base de données d'Industrie Canada et de tierces parties pour lesquelles aucune validation de terrain n'a été effectuée. C'est écrit dans le texte de l'étude d'impact. Conséquemment, c'est écrit aussi, les renseignements fournis et conclusions écrits dans ce document sont uniquement et strictement informatifs.

570 Item 24 : dans l'annexe 1 de la directive du ministère de l'Environnement, dossier 3211-12-246, 4 août 2022, spécifique au projet du parc éolien PPAW, page 6 de 8, il est exigé la création d'un comité de suivi impliquant les citoyens du milieu concerné.

575 25 : le non-respect des messages importants mis en évidence dans le guide, édition 2023 du ministère de l'Environnement. Comme, par exemple, page 2 du guide, il est écrit : « *Plus que jamais, l'initiateur devra s'assurer de déposer une étude d'impact complète par rapport aux exigences de la directive et d'une qualité adéquate pour la prise de décision du gouvernement.* »

Page 11 du guide, il est écrit : « *L'initiateur doit déterminer les enjeux que son projet soulève. Il ne doit pas se baser uniquement sur ceux que le Ministère déterminera et lui fera parvenir pour réaliser l'étude d'impact de son projet.* »

580 Item 26 : en tant que propriétaire foncier dans ma municipalité, je ne sais pas quelle serait la rentabilité financière prévue durant 30 ans du projet de parc éolien PPAW si tout va bien.

585 27 : les règlements d'emprunt municipaux auraient lieu. Nous ne connaissons pas quel serait l'impact financier pour les propriétaires fonciers municipaux si, dans quelques années, surviennent une non-rentabilité, des bris majeurs, comme suite à un tremblement de terre important, considérant la zone sismique de Charlevoix, pas très loin, comme à cause de la durabilité physique réelle de ces immenses moulins à vent, comme une importante faillite, et caetera. Des assurances peuvent-elles protéger les propriétaires fonciers contre ces types d'événements?

590 Item 28 : au sujet de l'environnement global du projet éolien PPAW, mon mémoire comprend 26 annexes, dont plusieurs sont des références à l'expérience européenne sur l'ensemble des impacts causés par les éoliennes.

595 29 : la sécurité économique dépend de la sécurité environnementale, alimentaire incluse. L'inverse n'est pas vrai.

600 Item 30 : au sujet de mes questions écrites posées au BAPE, au ministère de l'Environnement et à Hydro-Québec le 6 juin et le 9 juin 2024, le ministère de l'Environnement n'a pas répondu et n'a pas donné suite à mes questions.

605 Item 31 : le 9 juin et le 13 juin 2024, j'ai posé des questions écrites à mes élus municipaux. Le 17 juillet 2024, aucune réponse de mes élus municipaux à mes questions portant sur le projet, sa rentabilité financière, les règlements d'emprunt relatifs au projet PPAW et les risques financiers pour les propriétaires fonciers de ma municipalité. J'ai finalement appris, le 11 juillet 2024, de ma MRC, que ma municipalité est membre de l'Alliance de l'Est.

32 : le bien-être général animal. Évidemment, c'est absent de l'étude d'impact. Les insectes, les oiseaux, les chauves-souris, les mammifères, les humains. Ils ont des oreilles, puis ils ont des yeux, puis ils ont sûrement une certaine intelligence.

610

Item 33 : le mandat donné au BAPE par monsieur Benoît Charette, ministre, comprend les enjeux que soulève le projet. L'acceptabilité sociale, ses impacts et l'utilisation du territoire. Référence : la lettre du 15 mai 2024 de monsieur Benoît Charette.

615

Item 34 : considérant ce qui précède, en tout respect et sans préjudice, l'acceptabilité sociale du projet de parc éolien PPAW est nettement insuffisante. Je recommande et demande à tous les élus actuels, municipaux, provinciaux, fédéraux, une très grande prudence environnementale et financière dans ce type de projet éolien. Merci.

620

Les élus, dans 20 ans, ne seront pas les mêmes que présentement. Dans 20 ans, ce seront d'autres élus et d'autres propriétaires fonciers qui hériteront des impacts d'un tel projet s'il est réalisé.

Salutations distinguées, Jean-Paul Roy. J'ai un bac en sciences appliquées, je suis retraité puis je suis ex-ingénieur.

625

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Roy, pour votre présentation.

630

M. JEAN-PAUL ROY :

Est-ce que je suis dans les temps?

LA PRÉSIDENTE :

635

Vous avez même 1 minute et 42 d'avance. Merci de votre collaboration pour le respect du temps. Je vais passer la parole à ma collègue qui a une question pour vous.

LA COMMISSAIRE :

640

Merci, monsieur Roy, pour votre mémoire. Comme je vous disais tout à l'heure, on a pris connaissance de votre mémoire. Moi, j'ai noté environ 27 préoccupations que vous avez à l'égard du projet. Peut-être que ce soir, vous en avez ajouté quelques-unes.

645

Et si vous aviez à expliquer ou à présenter à la commission un ou deux éléments qui, selon vous, méritent vraiment plus une attention particulière à vos yeux? Parce qu'en lisant votre mémoire, on voit qu'il y a des préoccupations de divers ordres de grandeur ou, t'sais, on passe, par exemple, à des risques d'incendie, à des préoccupations plus d'ordre faunique.

650

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

655

Alors, on aimerait peut-être vous entendre là-dessus, sur vos préoccupations qui vous tiennent plus à cœur.

M. JEAN-PAUL ROY :

660

Bien, comme j'ai dit au début : l'environnement, global. L'environnement, c'est tout ce qui nous entoure, vivant et non vivant. Ça peut être chimique, biologique, et caetera. Les humains, les animaux, t'sais, tout ce qui nous entoure. Et puis l'environnement, maintenant, il est planétaire. Le changement des changements climatiques, c'est la résultante des humains qui sont trop nombreux sur la planète. O.K.? Tant qu'on n'aura pas réglé ce problème-là, on s'en va vers un mur, mais en tout cas, ça, c'est autre chose. Mais c'est ça.

665

Ça fait que l'environnement est devenu planétaire, les changements climatiques sont planétaires, les GES sont planétaires.

670

Ça fait que ce qu'on fait ici, au Québec, a un impact sur l'ensemble de la planète et vice versa de la part d'un autre pays. Il faut en être conscient de ça.

Bon. Maintenant, je vais tenter de vous lire les impacts qui n'ont pas été analysés dans le dossier.

675

LA COMMISSAIRE :

Dans les 27 préoccupations qui sont déposées dans votre mémoire, c'est un peu ça que vous avez soulevé à la commission, c'est des éléments que soit que vous n'avez pas eu suffisamment de réponses lors de la première partie de la part des ministères, organismes ou la part de l'initiateur.

680

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui. Mais ce qui me déçoit le plus, actuellement, dans l'étude d'impact, c'est le ministère de l'Environnement qui n'a pas respecté ses propres directives. Son guide puis sa directive. Ça, je ne comprends pas.

685

C'est clair, dans les deux, qu'il y a des impacts qui doivent être analysés. C'est listé, c'est explicite, puis ça n'a pas été fait. Celle-là, je ne la comprends pas. Parce que moi, j'ai été ingénieur dans ma carrière, j'en ai présenté, des projets, au ministère de l'Environnement. Je sais comment ça fonctionne. Puis ce n'est pas comme ça tout à fait que ça marchait à mon égard, en tout cas. Il y avait des ingénieurs qui faisaient des analyses assez rigoureuses.

690

Mais là, dans ce cas ici, il n'y a pas d'ingénieur, là. Il y a un avis de recevabilité qui est signé par deux biologistes, les biologistes n'ont pas d'ordre professionnel, les ingénieurs en ont un. Pourquoi qu'il n'y a pas d'avis d'ingénieur, pourquoi que...? L'environnement, ce n'est pas juste les oiseaux puis les chauves-souris, puis... c'est beaucoup plus que ça. Il y a de l'ingénierie dans ce projet-là. Il y a des impacts qui touchent l'ingénierie et qui sont du domaine de l'ingénieur, et qui devaient être analysés puis accessibles au public.

695

700

LA COMMISSAIRE :

705 Mais si je peux me permettre, monsieur Roy, pour répondre une partie à votre question, peut-être que je ne réussirai pas à y répondre entièrement, mais surtout pour vous conforter un peu là-dedans, c'est que le ministère de l'Environnement, il n'est pas ici ce soir.

M. JEAN-PAUL ROY :

710 Non. Je suis d'accord avec vous.

LA COMMISSAIRE :

715 Il ne va pas s'expliquer, mais on connaît quand même la procédure. Son travail n'est pas terminé, puis là, en première partie, je pense, vous avez également posé cette question-là, puis ce qu'on a eu comme réponse de la part du Ministère, c'est que l'analyse environnementale du projet est en cours, n'est pas terminée, et c'est lors de l'analyse environnementale que, justement, il y a des avis d'ingénieur qui vont être émis.

720 Et si le projet a lieu, si le projet se concrétise, lorsque l'initiateur va avoir à demander ses différents permis, certaines autorisations ministérielles auprès du ministère de l'Environnement, il aura à soumettre des plans signés et scellés par un ingénieur, et, du côté du ministère de l'Environnement, il a son équipe d'ingénieurs, également, qui va devoir regarder les aspects qui touchent l'ingénierie du projet.

725 Alors, simplement pour dire que oui, peut-être que pour vous, la directive n'a pas nécessairement été suivie à la lettre dans le cadre de l'étude d'impact, mais il y a des étapes ultérieures qui vont suivre.

M. JEAN-PAUL ROY :

730 Il y a toujours une étape ultérieure qui suit. Le problème, c'est que la directive est claire, est explicite. Ce n'est pas aux ingénieurs du ministère de l'Environnement à faire ce qui est demandé

735 dans la directive. Les ingénieurs du ministère de l'Environnement, ils viennent après. Elle est claire,
la directive.

LA COMMISSAIRE :

740 Hum, hum.

M. JEAN-PAUL ROY :

745 Puis elle vient du ministère de l'Environnement, elle vient du gouvernement du Québec. Puis
ce que ça permet, cette directive-là, c'est un accès au public. Alors que les ingénieurs du ministère
de l'Environnement, je les respecte beaucoup, eux autres, ils vont faire leur job, probablement qu'ils
vont faire leur job, mais si jamais il y avait un décret, je ne suis pas certain que le public va avoir
accès entièrement à ces avis-là. Ça risque d'être biffé. J'en ai déjà vu de ça. Par expérience, je le
sais.

750

LA COMMISSAIRE :

Bien, très bien, merci beaucoup, monsieur Roy, on va considérer vos préoccupations dans
notre rapport.

755

M. JEAN-PAUL ROY :

Ça, c'est très malheureux.

760

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup de votre participation.

LA PRÉSIDENTE :

765

Bonne fin de soirée, monsieur Roy.

Mme CASSANDRE HENRY

770

Mme SARAH TAVERNIER

COLLECTIF CITOYEN TOURNE PAS CHEZ NOUS! (DM13)

775

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant Cassandra Henry à la table des intervenants.

780

Mme CASSANDRE HENRY :

Nous serons deux à présenter. Il y a également Sarah Tavernier qui m'accompagne.

785

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Bonsoir, mesdames.

790

Mme SARAH TAVERNIER :

Bonsoir.

795

Mme CASSANDRE HENRY :

Bonsoir.

Mme SARAH TAVERNIER :

Oui, donc on est deux. C'est ça, on s'est partagé le temps pour que ça tienne 15 minutes.

800 Donc, madame la Présidente, madame la Commissaire, pour mon intervention, je tiens à m'appuyer sur les propos d'Aurélien Barrau, qui est un physicien. C'est des propos plus qu'évocateurs par rapport au sujet de notre audience ce soir.

805 Tout d'abord, je vous annonce que le collectif citoyen Tourne pas chez nous! est opposé à ce projet de parc éolien. Nous avons déposé notre mémoire, et notre prise de parole ici vise à en sortir, en fait, les éléments essentiels qui nous paraissent importants de partager pour bien comprendre notre positionnement.

810 Juste pour rappel, dans le mémoire, nous abordons les thèmes suivants :

1. la pression sur les ressources minières et le biotope pour la confection;
2. l'impact sur l'environnement de notre territoire;
3. la dépréciation du territoire;
4. le manque de transparence de la démarche, un processus démocratique douteux et une acceptabilité sociale malmenée;
5. des retombées financières douteuses;
6. la négligence de la fin de vie des matières;
7. une absence d'une vision d'ensemble;
8. des besoins d'investissements dans d'autres champs.

820 Pour commencer, repartons de la base. Nous sommes dans un monde où l'on tente de nous faire croire qu'une automobile de plus de deux tonnes qui emmène 500 kilos de batterie alimentée par des parcs éoliens est un objet écologique. Je reconnais, c'est un peu gros, mais voyez-vous, certains sont dupes.

825 Veuillez ajouter à cela, s'il vous plaît, dans le bilan carbone, les tonnes de matières premières extraites pour la fabrication de ces parcs, la pollution lors du transport des tours et des pales, leur passage dans les pouponnières à bélugas sur le fleuve, la diminution d'absorption carbone par chaque arbre coupé des 322 hectares, la décomposition lente, polluuse et coûteuse des matériaux en fin de vie dont on ne sait que faire, et caetera.

830

Alors, une fois ajouté, la couleur si verte de votre énergie se ternira. C'est ce qu'on appelle le *green washing*. En bon français, l'écoblanchiment.

835 Il s'agit, je cite, d'une : « *Opération de relations publiques menée par [...] une entreprise [ou une société] pour masquer ses activités polluantes et tenter de présenter un caractère écoresponsable.* »

840 Redevenons sérieux. Je crois qu'il est temps de faire preuve de dignité et de reconnaître notre échec civilisationnel. Je crois qu'il est temps de tout remettre sur la table, y compris nos schémas structuraux que l'on croit intangibles, car ils servent uniquement notre pouvoir ou notre confort.

845 En effet, comme élément central de cette audience et qui est très caractéristique de l'arrogance occidentale, et que je crois que nous n'avons pas tous ici bien compris, que ce parc éolien n'est pas la solution. Nous ne sommes pas la solution. Nous sommes le problème. Ce sont nos actions, notre consommation qui mènent à ce que l'ONU nomme, je cite, une situation de « *menace existentielle directe* ». Et nous en sommes encore à pérorer sur notre pseudo-modernité et notre exemplarité d'énergie verte. Quelle suffisance.

850 Alors, que faire? Évidemment, écouter les ministres, écouter les développeurs de projets, s'inspirer de leurs discours, dont je ne nie en rien la cohérence logique ni une certaine honnêteté. Mais peut-être envisager, à titre d'hypothèse, qu'ils ratent l'essentiel pour trois raisons fondamentales.

855 La première est que ce qui est fait concernant le réchauffement climatique, est, on le sait très bien, dérisoire.

860 La seconde, qui est plus grave encore et qui est moins bien comprise, c'est que le réchauffement climatique lui-même est, dirais-je, une certaine mesure dérisoire par rapport à l'étendue de la crise systémique et plurifactorielle que nous traversons : pollution, acidification des océans, interruption des cycles biogéochimiques, dévastation des espèces naturelles n'ont pour l'essentiel rien à voir avec le climat, mais tuent davantage que ce dernier. Ce qui signifie que chacun des piliers sur lesquels repose l'habitabilité de cette planète est en train de céder.

865 Et mon troisième point est peut-être encore plus grave : il consiste à remarquer que quand bien même nous prendrions à bras le corps la lutte de chacun des items que je viens de mentionner, c'est qui n'est pas du tout le cas en pratique, nous demeurerions vraisemblablement toujours dans le dérisoire. Parce que le véritable problème, en fait, c'est aujourd'hui notre rapport au monde. Notre être à l'espace fait de l'éradication systématique du vivant. Une finalité, et ce projet en est justement un exemple.

870 Oui, je crois qu'il est aujourd'hui indispensable de penser autrement, de réfléchir l'aménagement du territoire autrement, de produire autrement. Prenons quelques exemples pour être tout à fait explicite.

875 Tant que vous nommerez pour vous autres, promoteurs, « croissance » le fait d'altérer un espace gorgé de vie pour le remplacer par un, puis, on le sait très bien, plusieurs autres parcs éoliens, fussent-ils soi-disant neutres en carbone, nous n'aurons pas commencé à réfléchir sérieusement.

880 Tant que l'Alliance de l'énergie de l'Est nommera « progrès » une nouvelle génération de parcs éoliens qui ne répondent strictement à aucun besoin réellement annoncé et reconnu, mais dont les conséquences délétères, pour ne pas dire létales, sont avérées du point de vue de l'environnement, nous n'aurons pas commencé à réfléchir sérieusement.

885 Tant que l'Alliance de l'énergie de l'Est se targuera de ses quatre parcs déjà en opération au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine alors qu'aucun rapport ne démontre une diminution réelle de l'utilisation des énergies fossiles, mais pourtant annoncée grâce à ces développements, nous n'aurons pas commencé à réfléchir sérieusement.

890 Oui, messieurs, dames, ce n'est pas un secret pour personne : la consommation en énergie fossile augmente d'année en année, et ce, malgré les accords, et les énergies renouvelables ne les remplacent pas. Elles s'additionnent à notre consommation effrénée.

895 Penser autrement. Appuyer sérieusement les mesures d'optimisation énergétique, par exemple les mesures de sobriété qui, elles, sont scientifiquement recommandées pour opérer une

réelle transition. Je crois qu'il faut être à peu près conséquents. Nous ne sommes déjà plus dans une crainte quant à l'avenir, nous sommes dans un constat face au passé.

900 Nous avons d'ores et déjà éradiqué plus de la moitié des arbres, des insectes, des poissons d'eau douce, des mammifères sauvages. Nous laissons d'ores et déjà des êtres humains être affectés chaque année pour nos actions néfastes et cumulées. Si, même face à cette évidence, nous ne voyons pas la nécessité d'une refonte drastique de notre fonctionnement, c'est que nous faisons preuve d'une cécité que nos descendants, s'ils survivent, auront du mal à nous pardonner.

905 Dans ce projet de parc éolien PPAW 1, des espèces seront directement impactées, des milieux humides affectés, des zones écologiques pourtant protégées non respectées, ou encore des corridors fauniques dissociés.

910 Dire que tout ne peut être parfait ou lire dans les rapports d'impact que ces impacts résiduels, et je cite, « *peu importants* », c'est être dans l'euphémisme. Parce que je voudrais rappeler qu'à l'échelle de la biosphère, nous sommes la civilisation la plus meurtrière qui n'a jamais habité cette planète.

915 Donc, arrêtons de minimiser l'impact réel que nous avons, dont ce projet fait partie, et ce, de manière irréfléchie. C'est une priorité citoyenne, politique, pour quiconque s'intéresse un peu à la vie humaine et pour quiconque s'intéresse plus largement au vivant.

Mme CASSANDRE HENRY :

920 Comme monsieur Roy l'a mentionné juste avant nous, à notre avis, les études d'impact se concentrent énormément sur pendant que le parc éolien est en fonction. À notre avis, c'est absolument insuffisamment.

925 Il faut vraiment se pencher sur ce qui est généré avant l'installation des éoliennes en termes de GES, la pollution qui est générée en amont, pendant la construction, l'acheminement des matériaux, comme en a parlé Sarah avec le passage par le port de Cacouna, et pendant l'entretien des éoliennes, également le démantèlement.

Donc, à notre avis, ça, c'est un point important aussi de notre mémoire de mentionner que les analyses des sols d'impact environnementales sont insuffisantes.

930

Par rapport au recyclage en fin de vie des matériaux, nous avons de sérieux doutes par rapport à notre capacité, à la capacité du promoteur à gérer les déchets du parc éolien.

935

Ça a été mentionné en première séance que, par exemple, la réponse qui a été donnée par rapport au recyclage des pales, c'est qu'on nous a dit que la science et les recherches vont faire en sorte qu'on sera en mesure éventuellement de les récupérer à la fin de vie du parc. Nous, on trouve que c'est inacceptable, en fait, comme réponse, parce que compter uniquement sur des hypothétiques avancées technologiques futures pour résoudre des défis actuels de gestion de déchets, ce n'est ni réaliste et, en fait, ce n'est pas responsable.

940

Plus largement, les analyses environnementales qui ont été produites pour PPAW 1 par la firme PESCA sont insuffisantes, comme on l'a mentionné. Il faut vraiment les recadrer dans l'optique de l'ensemble du processus de production et de distribution, d'autant plus que c'est un type d'éoliennes qui n'a encore jamais été installé ici. On se rappelle que pour PPAW 1, les éoliennes vont avoir 200 mètres de haut. On ne connaît pas encore avec confiance leur durabilité non plus.

945

Par rapport aux retombées financières et au caractère de partenariat public privé du projet, le modèle de développement dans lequel s'articule PPAW 1 avec, d'un côté, l'Alliance de l'Est, une société en commandite comme partenaire public et, de l'autre, une compagnie privée privilégiée, qui est Invenenergy, pour développer les projets, tout cela favorise un modèle de production énergétique avec des promoteurs privés, ce qui n'est pas la voie à suivre. Il ne faut pas se mettre dans l'idée que le financement municipal dépend de retombées de mégachantiers implantés par des promoteurs privés.

950

955

Un point important de notre mémoire, à notre avis, c'est l'absence d'une vision d'ensemble. Et je veux vraiment qu'on mette l'accent là-dessus ce soir. D'autres solutions existent pour l'avenir énergétique du Québec, Sarah l'a déjà mentionné.

960 On traite, oui, de PPAW 1 seulement aujourd'hui avec vous, mais bientôt, nous serons encore
ici pour PPAW 2 et pour tous les autres parcs éoliens qui sont projetés dans le Bas-Saint-Laurent
pour les prochaines années.

965 Il faut arrêter ce processus dans lequel on sépare, morceau par morceau, des chantiers qui,
cumulativement, sont énormes, et qui représentent des menaces importantes pour nos
écosystèmes. Les impacts cumulatifs de l'ensemble de ces projets sont, pour l'instant, écartés
sciemment par les promoteurs, et cela est absolument inquiétant.

970 On a juste à penser à cette ligne à très haute tension au Bas-Saint-Laurent qui a été annoncée
par Hydro-Québec et qui devra être construite dans les prochaines années. Son tracé n'est pas
encore connu, mais sa construction est directement associée et liée à la multiplication des parcs
éoliens. Ça, on n'en parle pas assez.

975 Elle fait partie de l'ensemble des infrastructures qui doivent être ajoutées autour de projets
comme PPAW 1, des infrastructures qui ajoutent une pression déjà énorme sur nos écosystèmes.

980 Les municipalités ont le devoir de s'approprier leur droit décisionnel et de contester, de
questionner, de refuser l'implantation de ce parc éolien sur leur territoire. Cela concerne directement
le projet de PPAW 1, car nous le considérons seul, ici, ce soir. Mais bientôt, il y aura PPAW 2 et
également Madawaska qui est sur table, de 45 éoliennes.

985 Donc, il y a autour de nous seulement qu'un accroissement du développement industriel du
territoire à des fins de production énergétique et devant lequel nous devons nous opposer. Nous
devons arrêter de considérer un à un ces projets, qui doivent être considérés dans un tableau
d'ensemble.

C'est pour cela, notamment, que nous vous demandons de recommander au ministère de
l'Environnement de déployer un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec et sur la transition
énergétique, d'arrêter de considérer ces projets seul à seul.

990 En ce moment, la stratégie facile qui est adoptée, notamment par Hydro-Québec, et qui
avantage des promoteurs privés en donnant des montants symboliques aux municipalités, ce n'est
pas absolument pas une voie à suivre comme modèle de développement, et ça ne représente pas
une réelle transition énergétique qui prend soin du bien commun et du vivant.

995 Nous tenons également à mentionner que nous avons subi des pressions politiques de
répression de notre parole démocratique et citoyenne dans la dernière année, directement en lien
avec ce projet. Nous rappelons ici qu'il est absolument inadmissible que des citoyens et citoyennes
qui tentent simplement de remettre en doute de manière démocratique des projets qui auront des
conséquences irréversibles sur des écosystèmes subissent un tel traitement.

1000 Nous remercions le BAPE de nous permettre de nous exprimer librement et nous espérons
que nos recommandations seront entendues jusqu'au Ministère.

Merci beaucoup.

1005

LA PRÉSIDENTE :

Merci, mesdames, pour votre présentation. On a pris connaissance de votre mémoire, puis
j'aurais quelques questions concernant, entre autres, vous mentionnez à la section 4 de votre
1010 mémoire que vous avez tenu trois séances d'information que vous avez organisées à Saint-Germain-
de-Kamouraska, à Saint-Pascal, à Rivière-du-Loup, dont il y a eu une assistance d'environ ou plus
de 80 personnes. On se questionnait, à savoir : est-ce que ces séances d'information là concernaient
spécifiquement le projet PPAW?

1015 **Mme SARAH TAVERNIER :**

Oui, complètement. C'est vraiment pour informer.

1020

LA PRÉSIDENTE :

1025

Puis quels étaient les principaux aspects ou préoccupations qui ont été discutés lors de ces séances?

Mme CASSANDRE HENRY :

1030

Ça a été des considérations, dans le fond, de la façon qu'on avait articulé ça, c'est qu'on faisait une présentation des informations que nous, on avait jusqu'à présent sur le projet. Puis après ça, il y avait une discussion ouverte sur la transition énergétique, sur la question éolienne puis sur les projets en particulier.

1035

Finalement, en fait, les questions qui étaient soulevées, c'est beaucoup des questions que vous retrouverez également en annexe de notre mémoire, qui étaient des questions qu'on a adressées notamment au promoteur du projet, qui étaient des questions par rapport au démantèlement, aux retombées, aux responsabilités des municipalités face à ce projet-là.

1040

Donc, c'était des questionnements, finalement, qu'on partageait, parce qu'il y avait eu... finalement, les séances de consultation qui avaient été tenues par la compagnie Invenergy, à notre avis, c'était beaucoup plus des séances de promotion du projet. Donc, il manquait toutes sortes d'aspects pour compléter notre information puis notre capacité à comprendre ce projet-là.

1045

Mme SARAH TAVERNIER :

Il y avait aussi notamment une question qui revenait souvent, c'était de ne pas comprendre pourquoi c'était nous qui faisons cette démarche d'information, et de découvrir un projet, finalement, grâce à une démarche uniquement citoyenne et de ne pas en avoir entendu parler avant.

1050

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, puis est-ce que ce qui a été émis comme préoccupation ou objet des discussions, est-ce que vous avez transmis cela à l'initiateur du projet? Oui, ça a été fait?

Mme SARAH TAVERNIER :

1055

Bien sûr. Justement, les questions qu'on a mises en annexe, la liste de questions qui date de mars 2024, comme disait Cassandra, reprend beaucoup des préoccupations, et a été transmise, bien sûr en direct, et aussi par courriel à l'initiateur du projet.

1060

LA PRÉSIDENTE :

1065

Très bien, merci. Puis en conclusion, je crois que vous mentionnez que vous comptez poursuivre vos démarches d'information sur le projet spécifiquement, mais aussi de façon plus générale sur le développement de la filière éolienne dans la région. Comment vous allez concrétiser ces démarches-là? Vous allez, par exemple, organiser d'autres séances d'information comme vous l'avez fait par le passé?

Mme CASSANDRE HENRY :

1070

L'objectif, en fait, c'est, nous sommes un collectif qui est opposé à l'implantation de ces projets, donc c'est sûr que pour nous, l'idée, c'est de continuer à mobiliser, à informer les gens par rapport à l'installation de ce parc-là. À notre avis, les gens ne sont pas au courant des conséquences de l'implantation de ces parcs éoliens sur le territoire. Donc, on va continuer à faire ce travail-là, oui.

1075

LA PRÉSIDENTE :

1080

Est-ce qu'il y a une instance régionale qui devrait aussi avoir un rôle? Parce que là, je vous entends dire que c'est souvent une information un peu à la pièce, projet par projet. Est-ce que, selon vous, il y a une instance régionale qui devrait aussi avoir, comme, si je peux me permettre, un peu l'initiative de faire cette information-là, mais de façon plus globale?

Mme SARAH TAVERNIER :

1085

Moi, personnellement, je pense que ce serait très pertinent, mais c'est vrai qu'on est toujours un peu frileux, des fois, de la prise de position. C'est sûr que nous, en affichant nos séances

1090

d'information avec Tourne pas chez nous!, on avait quand même une prise de position biaisée, mais à la grande surprise, c'est lors de ces séances, c'est qu'on a eu des débats très, très intéressants qui ont été ouverts, et on s'affichait vraiment ouvert à toute opinion pour venir à ces séances. Et pour nous, c'était vraiment important, parce qu'on croit que, justement, l'échange, la différence d'opinions fait construire, en fait, fait avancer les choses.

1095

C'est sûr que ce serait l'idéal, mais maintenant, de par notre expérience avec ces fameuses consultations de promotion, qu'on appelle, où, finalement, c'est seulement l'éolien qui est mis de l'avant et on ne sent pas du tout une espèce d'écoute et de dialogues constructifs possibles, c'est vrai qu'il faudrait certainement prendre quelques mesures pour pouvoir mettre ça en place.

LA PRÉSIDENTE :

1100

Très bien. Merci, mesdames, pour votre participation. Je vous souhaite une belle soirée.

Mme SARAH TAVERNIER :

Merci.

1105

M. SYLVAIN ROY (DM16)

LA PRÉSIDENTE :

1110

Je vais inviter maintenant monsieur Sylvain Roy à la table des intervenants. Puis suite à la présentation de monsieur Roy, nous allons faire une pause de 15 minutes.

– Bonsoir, monsieur Roy.

1115

M. SYLVAIN ROY :

1120 Bonsoir, bonsoir. Madame la présidente, madame la Commissaire, je me nomme Sylvain Roy.
J'ai 61 ans. J'habite le village de Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis 1997, et en novembre 2021,
je suis devenu le préfet élu de la MRC de Kamouraska.

1125 Pour les soins d'une meilleure compréhension, il serait bien de préciser qu'à la différence d'un
préfet nommé par ses pairs d'un conseil de MRC, un préfet élu n'est plus maire d'une municipalité
locale, et c'est toute la population du territoire qui vote pour lui ou elle.

Il est à noter que ce processus se déploie au même moment que les élections municipales
telles qu'on les connaît, et son mandat est aussi sur un horizon de quatre ans.

1130 À ce titre, vous aurez donc compris que je fais donc partie des administrateurs de cette grande
Alliance de l'énergie de l'Est, qui rejoint 209 municipalités, tout en étant aussi sur le conseil
d'administration du projet qui nous réunit ici, c'est-à-dire PPAW.

1135 De concert avec mes collègues des deux autres territoires des MRC du Témiscouata et de
Rivière-du-Loup, qui sommes les trois territoires initiateurs du projet, nous avons convenu de ne
pas déposer de mémoire au nom de nos organisations respectives puisque nous sommes à l'avant-
scène de ce projet et ainsi difficilement objectifs pour certains ou, à tout le moins, perçus comme
tels.

1140 Cependant, le choix personnel que j'ai fait aujourd'hui a été de venir devant vous à titre de
citoyen engagé du Kamouraska qui, en septembre et octobre 2021, a fait une campagne électorale
de 60 jours suivant quatre axes d'intervention politique, le premier et principal étant le
développement de la filière éolienne au Kamouraska. J'y crois fermement depuis 2006.

1145 Au terme de cette très longue campagne, une majorité claire de la population kamouraskoise
qui s'est prévalu de son droit de vote m'a choisi comme candidat pour les représenter. Des trois
candidats inscrits en lice, et en lice au départ, un s'était désisté en cours de route, et il y a donc eu
une élection en bonne et due forme de deux candidats.

1150 Du début de ma campagne jusqu'à aujourd'hui, jamais personne ne m'a interpellé personnellement pour me dire que je faisais fausse route avec l'éolien.

1155 L'acceptabilité sociale. Lors de la première partie de la consultation publique des 10 et 11 juin derniers, certains commentaires exprimaient des doutes quant à l'acceptabilité sociale entourant le projet éolien PPAW, comme si l'éolien venait d'apparaître en 2024.

Pourtant, dès 2006, alors que j'étais maire de ma municipalité d'accueil de Saint-Joseph, les élus du conseil de la MRC de l'époque, dont j'étais une partie constituante avec 16 autres collègues, parlaient déjà de cette énergie propre et renouvelable.

1160 C'est d'ailleurs l'année où, avec un promoteur éolien, le projet proposé par la MRC de Kamouraska avait été refusé lors d'un appel d'offres d'Hydro-Québec. À ce moment, la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent n'avait que quelques années d'âge.

1165 Il n'y a rien de plus facile que de consulter les procès-verbaux des conseils municipaux ou des conseils de MRC de l'époque. Une recherche simple permettrait de découvrir, entre autres, ce règlement de contrôle intérimaire, RCI-143, qui venait baliser le développement futur du secteur éolien au Kamouraska.

1170 Le but premier de ce règlement, voté à l'unanimité des membres, était alors permettre l'implantation d'éoliennes tout en préservant la qualité du milieu de vie, des paysages, la qualité et la quiétude des zones habitées ainsi que celles des territoires ayant un intérêt particulier pour la communauté régionale.

1175 Concrètement, l'implantation d'éoliennes est autorisée uniquement à l'intérieur des territoires non organisés, TNO de Picard et TNO du Petit-Lac-Sainte-Anne, ainsi que dans les secteurs des terres publiques de la municipalité de Mont-Carmel compris dans un territoire faunique structuré.

Je me souviens que déjà, à l'époque, ce règlement précurseur, et ce, avant même d'avoir un projet éolien en construction, avait été très bien reçu de la population en général. Ce règlement

1180 venait confirmer que le développement futur de cette énergie de l'avenir ne se ferait pas n'importe comment sur le territoire du Kamouraska.

1185 Si personne au Kamouraska n'est venu contester ce règlement depuis 2006, c'est certainement parce que d'aucuns y ont vu un désir de bien faire les choses et surtout de ne pas le faire en escamotant des acquis historiques à notre magnifique région. Je fais surtout ici référence au célèbre paysage du littoral du Kamouraska que tous souhaitent, à juste raison, conserver dans l'état actuel.

1190 Un premier projet au Kamouraska. Madame la présidente, madame la Commissaire, j'espère qu'avec cette modeste intervention, je vous aurai fait, ne serait-ce qu'un peu, la démonstration que le projet PPAW respecte en tout point les visées déjà identifiées dès 2006 et demeurées intactes depuis, et que ce présent et tout premier projet éolien au Kamouraska continuera de se déployer dans le respect et le sérieux auxquels les citoyens s'attendent.

1195 Je demeure persuadé que PPAW est en parfait accord avec la notion d'acceptabilité sociale.

Merci de m'avoir entendu.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Merci, monsieur Roy. Je vais passer la parole à ma collègue.

M. SYLVAIN ROY :

1205 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1210 Merci, monsieur Roy. On comprend bien que vous êtes ici, comme vous dites très bien, à titre de citoyen.

M. SYLVAIN ROY :

Oui.

1215

LA COMMISSAIRE :

Mais permettez-nous quand même de vous poser une question relative à votre règlement de contrôle intérimaire, compte tenu que ça fait, je pense, l'objet de votre mémoire. Alors, on peut difficilement passer à côté.

1220

On comprend que lors de l'élaboration du RCI en 2006, la MRC avait la préoccupation, comme vous avez si bien dit, de protéger les paysages, protéger la quiétude des zones habitées, comme c'est écrit dans votre mémoire. Puis vous pourrez me corriger, mais ce qui a fait qu'implicitement, les territoires non organisés de Picard, Petit-Lac-Sainte-Anne et les terres publiques de la municipalité, Mont-Carmel, ont été, j'imagine, ciblés pour un développement éolien.

1225

M. SYLVAIN ROY :

Oui.

1230

LA COMMISSAIRE :

À votre connaissance, maintenant, en 2006, bon, je pense, il y avait cette préoccupation-là de développer une filière éolienne dans le Bas-Saint-Laurent ou, du moins, vous avez peut-être des sons de cloche qu'il y avait des projets qui pouvaient s'en venir, alors c'est pour ça que le règlement de contrôle intérimaire prenait tout son sens.

1235

Maintenant, connaissant les types de projets qu'on peut avoir maintenant sur la table, des projets éoliens comme on les connaît aujourd'hui, de plus grande ampleur, si je peux dire, est-ce qu'il y a des éléments, tant des éléments naturels ou paysagers ou d'utilisation du territoire dans les territoires non organisés, qui mériteraient quand même qu'on s'y attarde puis qui mériteraient quand même d'avoir un certain intérêt à prendre en compte?

1240

M. SYLVAIN ROY :

1245

Écoutez, pour être au courant du projet depuis le départ, je fais totalement confiance aux biologistes qui étudient tous ces phénomènes, tous ces microsystèmes, ces différentes espèces sur des territoires comme les TNO. Je me fie énormément à nos services de l'aménagement du territoire, puisqu'une MRC, c'est le rôle premier de sa mission : développer son territoire et l'aménager correctement.

1250

Donc, on ne peut pas faire fi des individus qui sont à la tête de nos organisations en aménagement et en développement du territoire. Ce sont des professionnels, des universitaires, des gens convaincus que ce qu'ils font, les possibilités de permission qu'ils vont donner ou accorder sont en lien avec leur corporation professionnelle aussi, hein? Ce sont des gens qui croient fermement à l'environnement.

1255

On est tous environnementaux, on veut prendre soin de nos milieux, et moi, je trouve que de l'avoir fait dès 2006, en protégeant tout le littoral du fleuve dans le secteur du Kamouraska, puisque c'est notre territoire à nous, bien, je pense qu'on a déjà, à l'époque, démontré notre sérieux quant à l'obligation de prendre soin de notre territoire.

1260

De mettre les projets dans des TNO où les éoliennes ne seront pas terriblement visibles, pas des zones habitées, les préoccupations que le promoteur a aussi face au ministère de l'Environnement, les initiateurs comme nous qui doivent informer nos populations, et on le fait régulièrement, et ils sont libres de venir au conseil, ce sont des séances publiques. Donc, s'il y avait des préoccupations quelconques très sérieuses, on les considérerait, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas.

1265

LA COMMISSAIRE :

1270

La terre du territoire, que ce soit l'industrie forestière, les...

1275

M. SYLVAIN ROY :

Oui.

1280

LA COMMISSAIRE :

... villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, et caetera...

1285

M. SYLVAIN ROY :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1290

... il n'y a rien, à votre connaissance, vous n'avez pas eu vent de préoccupations ou d'intérêt à cet égard-là?

M. SYLVAIN ROY :

1295

Les quelques préoccupations qu'ils avaient, ils nous en ont fait part lors des comités de liaison. Hein, les comités de liaison, c'est dans tout projet éolien, et le comité de liaison est justement créé pour réunir tous les usagers des territoires qui vont se voir développer par cette énergie éolienne. On parle des motoneigistes, des quadistes – on les avait nommés les 10 et 11 juin –, des sentiers de motoneige, l'acériculture, la foresterie.

1300

Tous ces gens-là sont autour de la table avec nous à toutes les rencontres qu'on fait, à l'intérieur de ce comité de liaison. Ils peuvent s'exprimer à leur guise et leurs préoccupations sont toujours prises en note, et on y fait un suivi très sévère. Donc, plus le projet avance, moins il y a de questionnement pour tous ces usagers, parce qu'ils comprennent beaucoup mieux où on s'en va, et on le fait toujours avec eux. Ils sont toujours considérés.

1305

LA COMMISSAIRE :

1310 Très bien, je vous remercie.

M. SYLVAIN ROY :

1315 Merci à vous.

LA COMMISSAIRE :

Bonne soirée.

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Roy.

– Nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes. Merci.

1325

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1330

LA PRÉSIDENTE :

1335 Ceux qui avaient manifesté leur intention de venir présenter ou résumer leur mémoire ce soir devant nous, si vous n'avez pas manifesté votre présence, s'il vous plaît, le faire auprès de madame St-Gelais, qui est à l'accueil, pour qu'on puisse bien planifier la suite des choses. Donc, je vous remercie à l'avance de cela.

1340

Mme RACHEL FAHLMAN

1345

M. MICHEL VEILLEUX

LA PRÉSIDENTE :

1350

On va poursuivre avec Rachel Fahlman, qui est à distance avec nous. Puis ensuite, on va passer à un autre intervenant qui est également à distance.

Mme RACHEL FAHLMAN :

1355

Donc, je me présente : Rachel Fahlman, je suis conseillère municipale à Saint-Zéphirin-de-Courval, au Centre-du-Québec, et je suis ici avec mon collègue, monsieur Veilleux.

M. MICHEL VEILLEUX :

1360

Oui, moi, c'est Michel Veilleux. Je suis conseiller municipal à Sainte-Monique, qui est une petite municipalité au Centre-du-Québec. Je suis aussi membre de Vent d'élus.

Mme RACHEL FAHLMAN :

1365

Donc, en fait, ce soir, on est ici à titre de représentants du regroupement Vent d'élus, dont je suis également la porte-parole, qui représente 44 élus et ex-élus de 14 MRC au Québec qui sont préoccupés par le développement éolien au Québec, présentement.

Donc, ce soir, on va vous présenter certaines de nos préoccupations en lien avec le projet. Donc, en fait, je vais céder la parole à monsieur Veilleux pour commencer.

1370

M. MICHEL VEILLEUX :

1375

Moi, je vais vous parler de préoccupation, premièrement, de nature financière. J'ai assisté, le 14 mars dernier, à la présentation de l'IRÉC à Montréal, de leur rapport, dans lequel il y a des éléments qui m'ont particulièrement frappé. Entre autres, c'est le fait que de donner la priorité à l'énergie éolienne, ça a coûté, à date, 6,1 milliards \$ aux Québécois.

1380

Ensuite, ils expliquaient là-dedans, ils parlaient des profits pour les promoteurs de 2006 jusqu'à 2023. Ils les estimaient entre 900 000 000 \$ et 1,7 milliard. En fait, leur message, c'était que cet argent-là, en fait, était perdu pour la collectivité.

1385

Une autre préoccupation que j'ai, c'est par rapport au démantèlement des éoliennes. En fait, la question qu'on se pose : est-ce qu'à la fin de vie de ces éoliennes-là, est-ce qu'il va y avoir de l'argent de côté, mis de côté suffisamment? J'ai fait des recherches pour essayer de trouver un peu les exigences du gouvernement par rapport à ça. Peut-être que c'est parce que je ne suis pas très, très bon avec la technologie, mais en tout cas, ce que j'ai trouvé, je trouvais que c'était assez vague.

1390

Moi, avant de prendre ma retraite, j'étais actuaire, j'étais spécialisé dans les fonds de pension, puis je peux vous dire que pour les régimes de retraite, la loi au Québec est très sévère pour ce qui est du processus de mise de côté des fonds pour s'assurer que les gens aient, qu'ils aient suffisamment d'argent, dans le fonds, à la retraite. Quand je regarde ça puis que je compare à ce qu'on voit, ce qu'il y a pour le démantèlement des éoliennes, je trouve qu'il y a un monde entre les deux.

1395

1400

Une autre préoccupation que j'ai, c'est sûr, ici, on parle d'éoliennes dans un milieu non habité, mais quand même, j'ai des préoccupations pour la faune puis aussi pour les gens qui pratiquent des loisirs, des adeptes de plein air dans ces milieux-là. Notamment, au niveau du paysage, au niveau du bruit, la sécurité aussi. Il y a la question des infrasons, aussi, qu'on, comment je dirais ça, il y a de plus en plus de recherches qui montrent qu'il y a des risques pour la santé. Maintenant, ça doit être la même chose, j'imagine, pour la faune.

1405 Maintenant, je m'inquiète aussi pour les espèces à statut plus précaire comme, par exemple, des oiseaux de proie.

1410 Finalement, je me dis que même si c'est en territoire non habité, il y a quand même des inconvénients à ces éoliennes-là, puis je pense qu'il y a des endroits qui sont plus propices pour mettre ça. Comme, par exemple, les réservoirs où est-ce qu'il y a des gros barrages, les réservoirs d'Hydro-Québec. C'est des milieux qui sont déjà, comment je dirais ça, perturbés, ça fait que je pense que c'est la bonne place pour mettre ça. Puis ensuite, bien il y a beaucoup plus de vent là, puis on sait que l'électricité produite par une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent. Donc, ça veut dire que si tu as deux fois plus de vent, tu as huit fois plus d'électricité qui est produite. En gros, là.

1415 Donc, ça résume mon intervention.

Mme RACHEL FAHLMAN :

1420 Donc, je vais poursuivre avec mon intervention sous forme de... je vais poser des questions, puis je vais y répondre directement.

1425 Donc, ma première question, bien, c'est : pourquoi est-ce que ce projet m'intéresse? Dans un premier temps, ce projet, comme tous les autres projets éoliens, se fait analyser en isolation, c'est-à-dire qu'il se fait en tenant compte des retombées locales et des effets locaux, mais sans tenir compte de sa contribution aux effets cumulatifs du développement éolien à l'échelle du Québec.

1430 Et quelles sont mes préoccupations à l'égard du projet? Bien que ce BAPE, pour ce projet, soit essentiel, un BAPE générique serait encore plus essentiel. Présentement, on analyse tous les projets à la pièce, sans vue d'ensemble et sans savoir quels sont les effets cumulatifs de tous ces projets. Sans BAPE générique, nous nous pencherons sur tous ces effets seulement après qu'on les aura subis. On analyse, en fait, je me préoccupe notamment des impacts cumulatifs sur la faune, la flore, l'eau potable, le paysage et aussi la démocratie.

1435

En tant qu'élue municipale dans une région ciblée par le développement éolien, je suis appelée à prendre des décisions qui auront un impact bien au-delà de ma municipalité et ma MRC sans avoir en main une analyse d'ensemble pour guider mes choix.

1440 Un BAPE générique me permettrait justement d'avoir en main ces informations. Un BAPE générique permettrait à l'ensemble des élus et des citoyens du Québec à prendre des décisions éclairées sur la filière éolienne et des projets comme celui-ci.

1445 Est-ce que ce projet est acceptable et pourquoi devrait-il être autorisé ou non? Ce projet, comme tous les autres projets éoliens, ne sont pas acceptables et ne devraient pas être autorisés sans quelques éléments au préalable. Ces éléments sont une véritable analyse d'ensemble de la filière, qu'elle soit faite, entre autres, par l'entremise d'un BAPE générique. On a aussi besoin d'un véritable débat de société sur la filière éolienne et, plus largement, sur la transition énergétique. Deux choses qui n'ont pas encore eu lieu.

1450 Et aussi, ce développement ne peut pas se faire sans que le gouvernement provincial et les gouvernements de proximité, c'est-à-dire les MRC et les municipalités, aient obtenu un mandat explicite de la part de la population pour procéder comme il se fait présentement au Québec.

1455 Pour conclure, j'aimerais souligner que je suis consciente que le mandat d'un BAPE générique n'est pas du ressort de cette audience, mais plutôt celui du ministre de l'Environnement.

1460 À cet effet, à Vent d'élus, nous avons rédigé une résolution demandant la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne que plusieurs municipalités et MRC ont déjà adopté, ainsi que plusieurs centaines de citoyens lors de diverses assemblées publiques. Avant d'autoriser d'autres projets éoliens, le gouvernement devrait au minimum encourager le ministre de déclencher des audiences génériques sur la filière éolienne.

1465 Donc, merci beaucoup pour votre écoute ce soir. Cela termine nos interventions.

M. MICHEL VEILLEUX :

1470 Je vous remercie moi aussi de m'avoir enduré.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Je vous remercie pour votre participation à vous deux. J'aurais peut-être une question, d'entrée de jeu, pour monsieur Veilleux.

1480 Quand vous avez débuté votre présentation, vous mentionnez une étude sur, je crois, les impacts financiers, une étude l'IRÉC, mais je ne suis pas certaine de l'abréviation. Je voulais, en fait, avoir plus de détails sur l'étude à laquelle vous faisiez référence.

M. MICHEL VEILLEUX :

1485 Ah, c'est l'Institut de recherche en économie contemporaine. Puis en fait, le nom de l'étude, l'étude est intitulée : « *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec* ». Donc : « *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec* ». C'est un rapport qui est très intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Merci. Donc, ma collègue, madame St-Michel, a une question, je crois, pour vous.

LA COMMISSAIRE :

1495 Oui, ma question s'adresse également à vous, monsieur Veilleux. Vous avez abordé l'aspect du démantèlement. J'ai compris qu'il y avait une préoccupation à l'égard plus au niveau des risques financiers qui est en lien avec le démantèlement des parcs éoliens. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vous viennent en tête pour cet aspect-là?

1500

M. MICHEL VEILLEUX :

Vous voulez dire l'aspect financier?

1505

LA COMMISSAIRE :

Non, l'aspect du démantèlement des parcs éoliens.

1510

M. MICHEL VEILLEUX :

Ah, bien, écoutez, on peut se poser la question : est-ce que le promoteur va être là à la fin?

LA COMMISSAIRE :

Je m'excuse, je n'ai pas bien compris votre dernier élément de réponse.

1515

M. MICHEL VEILLEUX :

On peut se poser la question : est-ce que le promoteur va être là à la fin de vie des éoliennes?

1520

LA COMMISSAIRE :

O.K. Alors, c'est à l'égard plus au niveau des aspects financiers qui est associé au démantèlement en tant que tel et non pas en termes de matières à récupérer, par exemple. Parce qu'en première partie, on a vu qu'il y avait du questionnement à l'égard des matières qui pourraient être récupérées ou récupérables, en lien avec les démantèlements des parcs éoliens, alors je croyais que vous aviez également un aspect comme ça à nous partager.

1530

M. MICHEL VEILLEUX :

1535 C'est sûr que je peux avoir une inquiétude aussi par rapport à ça, parce que je sais qu'il y a certaines matières qui composent les éoliennes, qui sont difficilement recyclables, et même si elles le sont, recyclables.

Mme RACHEL FAHLMAN :

1540 Puis en fait, je pourrais rajouter un autre élément du démantèlement qui m'inquiète aussi, c'est que la réglementation qui est en place à peu près partout au Québec ne prévoit pas le démantèlement complet des installations éoliennes, donc on voit que souvent, on va laisser une partie importante de la base enfouie sur le site même.

1545 Donc, à l'échelle des projets qu'on veut implanter aujourd'hui puis partout au Québec, c'est un peu inquiétant pour se dire qu'est-ce qui va se passer dans 20, 30 ans, quand on va vouloir démanteler? Est-ce qu'on va avoir des immenses bases d'éoliennes enfouies un peu partout au Québec? C'est une préoccupation aussi.

1550 **LA COMMISSAIRE :**

Très bien, je vous remercie.

Mme RACHEL FAHLMAN :

1555 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1560 Merci à vous deux. Bonne soirée.

M. MICHEL VEILLEUX :

1565

Bonsoir.

LA COMMISSAIRE :

1570

Bonsoir.

M. MICKAËL JAFFRÉ

1575

HORIZON-NATURE BAS-SAINTLAURENT (DM2)

LA PRÉSIDENTE :

1580

Je vais maintenant appeler Mikaël Jaffré, qui est à distance par vidéo.

M. MIKAËL JAFFRÉ :

1585

Bonsoir. Bonsoir, madame la Présidente et madame la Commissaire.

LA COMMISSAIRE :

Bonsoir.

1590

M. MIKAËL JAFFRÉ :

Je m'appelle Mikaël Jaffré, je suis directeur général d'Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, puis enseignant des cours de conservation des ressources et d'ornithologie à l'Université du Québec à Rimouski.

1595

Je suis donc directeur d'Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, c'est un OBNL avec un statut de bienfaisance qui a le mandat de la conservation des milieux naturels à l'échelle de la région du Bas-Saint-Laurent.

1600 Donc, on travaille sur plusieurs projets, dont un, particulièrement, nous concerne dans le cadre de cette audience. On travaille sur un projet de corridor écologique qui fait partie de l'Initiative québécoise des corridors écologiques. C'est une initiative qui est financée par le ministère de l'Environnement et puis qui couvre 10 organismes du Québec qui sont donc maîtres d'œuvre de cette initiative, dont fait partie Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent.

1605 Je vais insister vraiment sur ce projet, parce que le parc éolien de PPWA 1 est dans sa grande majorité, en grande partie, dans le secteur d'action d'Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent sur le secteur prioritaire pour la connectivité écologique.

1610 Donc, je vais commencer par une, disons, petite mise en contexte d'un point de vue conservation. Donc, depuis les années 80, la communauté scientifique s'est mobilisée pour alerter et trouver des solutions face à la disparition et le déclin des espèces animales et végétales, dont la cause principale est la perte et la fragmentation des habitats.

1615 Et 40 ans plus tard, donc aujourd'hui, l'IUCL, dont l'Union internationale pour la conservation des milieux naturels, estime qu'environ 1 000 000 d'espèces est aujourd'hui menacée d'extinction, ce qui fragilise considérablement le fonctionnement des écosystèmes dont nous sommes tous dépendants et dépendantes.

1620 Malgré cette prise de conscience, la situation n'a jamais été donc aussi critique, aujourd'hui, et la remise en question de notre conception de l'utilisation de l'espace autour de nous est plus que jamais à considérer, et c'est vraiment dans ce cadre-là, finalement, que mon intervention va se placer.

1625 Donc, dernièrement, il y a la quinzième conférence des parties de l'IUCL... pardon, de l'ONU qui s'est rassemblée à Montréal, d'ailleurs, en décembre 2022, et a déploré, donc, cette situation. Et pour pallier à ça, ils ont proposé des solutions plutôt ambitieuses. Donc, par exemple, la

1630

protection de 30 % des milieux naturels de la planète d'ici 2030, et les gouvernements du Québec et du Canada ont pris rapidement des décisions concrètes et plutôt ambitieuses, que je peux saluer encore ce soir, pour vraiment un plan de conservation sur le territoire.

1635

Je citerais, par exemple, le Québec qui s'est doté d'un plan nature de 650 000 000 \$ pour faire face au déclin de la biodiversité sur son territoire. Et d'ailleurs, François Legault a mentionné que c'était le plus important investissement en matière de protection du territoire et de biodiversité de l'histoire du Québec.

1640

Une partie de ces fonds ont été dédiés à la protection des corridors de connectivité écologique dans 11 régions, dont le Bas-Saint-Laurent, dans le secteur que j'ai cité tantôt, sur lequel je vais revenir un petit peu après.

1645

Donc, la connectivité écologique telle que décrite ici, elle fait référence à la migration et au mouvement sans entrave, donc, des animaux sur le court et moyen terme, et des végétaux, également, sur le long terme.

1650

Donc, la connectivité écologique, elle est également considérée comme une solution basée sur la nature pour la restauration des milieux naturels pour l'atteinte des 30 % en 2030, et un moyen aussi efficace de lutte contre les impacts des changements climatiques et de protection de la biodiversité.

1655

Donc, pourquoi je vous parle vraiment de connectivité écologique ici, c'est qu'inévitablement, la mise en place d'un parc éolien va non seulement détruire les milieux naturels, mais également accroître la fragmentation du territoire. Sauf que le territoire sur lequel on se trouve, si notre organisme se concentre vraiment dans ce secteur, c'est qu'il y a vraiment une raison : le secteur du nord-est des Appalaches est reconnu par différents acteurs comme un secteur névralgique au maintien de la connectivité écologique pour l'ensemble du nord-est américain.

C'est une plaque tournante pour le déplacement de la faune et de la flore entre le secteur continental et la Gaspésie et les Maritimes. Donc, il y a CNC, par exemple, qui avait déjà modélisé ces éléments de connectivité il y a plus de 20 ans, et a identifié, donc, le nord-est des Appalaches

1660 comme un secteur névralgique pour l'ensemble de l'est du Canada et en particulier le secteur des
trois frontières qu'on appelle, donc, le secteur qui inclut le Bas-Saint-Laurent, une partie du
Nouveau-Brunswick et le nord du Maine.

1665 Et je rajouterai également que récemment, il y a l'agence Parc Canada qui a dédié plusieurs
millions de dollars pour la protection de la connectivité écologique dans les secteurs d'importance
au Canada, et le secteur du nord-est des Appalaches fait partie des deux secteurs les plus
importants du Québec qui sont ressortis comme névralgiques par leur étude également.

1670 Donc, depuis, il y a des acteurs de ces trois territoires, notamment Horizon-Nature Bas-
Saint-Laurent, qui travaillent conjointement pour protéger les écosystèmes naturels et le maintien
de la connectivité écologique dans ces secteurs.

1675 Donc, depuis 2016, où l'organisme a été créé, on a, disons, mobilisé différents acteurs du
territoire autour de cette préoccupation sur la connectivité écologique dans un secteur qui
concerne, donc, une grande partie du Bas-Saint-Laurent, et il y a une vingtaine d'acteurs régionaux
qui font partie de ce comité consultatif qui nous accompagnent dans toutes les étapes de travail.

1680 Donc, c'est vraiment un travail qui n'est pas isolé par un organisme de conservation, c'est
vraiment tous les organismes de bassins versants concernés, la Première Nation, le Conseil
régional de l'environnement, les MRC, quatre ministères différents, les groupements forestiers, le
parc national du Témiscouata. Un ensemble de partenaires qui travaillent là-dedans ont proposé
ce grand corridor qui va de Pohénégamook jusqu'à Duchénier, en passant par le lac Témiscouata.

1685 Donc, pour revenir un peu plus localement au secteur qui nous concerne aujourd'hui,
lorsqu'il a fallu identifier un secteur prioritaire sur lequel commencer à rencontrer des propriétaires
pour faire de la conservation volontaire, ça a été le secteur de la 85 qui a été ciblé, puisque
31 passages fauniques ont été installés sous l'autoroute, sur 40 kilomètres, qui est un exemple à
l'échelle du Québec, et depuis, donc, les rencontres qui ont commencé en 2021, plus de
50 propriétaires ont été rencontrés et près de 6 000 hectares de forêt sont aujourd'hui sous
1690 conservation volontaire essentiellement autour des passages fauniques pour encourager et

faciliter le passage de la faune en particulier, donc sous la 85. Donc, c'était vraiment la mission qui avait été aspirée dès le début.

1695 Aujourd'hui, donc, disons que si on devait maintenant se concentrer un peu sur les préoccupations, je dirais que la première chose qui nous préoccupe, disons, c'est l'absence, dans un premier temps, on s'est interrogé sur l'absence de rencontre ou de consultation pendant une phase de conception du projet par l'initiateur. C'est sûr qu'on entendait je ne sais plus quel intervenant tantôt qui mentionnait que beaucoup d'acteurs, notamment les acériculteurs ou d'autres usagers du territoire, ont été consultés, ce qui est tout à fait louable.

1700 Le monde la conservation et des connaissant, finalement, des enjeux des milieux naturels n'ont pas vraiment siégé dans ces rencontres-là, puis ça, je trouve ça dommage, puis on se veut être des acteurs qui peuvent apporter des éléments puis des améliorations de ces enjeux-là et on voudrait le faire savoir.

1705 On s'inquiète aussi, finalement, que le succès des passages fauniques qui seront installés soit compromis par la création de grands parcs éoliens comme celui-ci, parce qu'il fragmente, évidemment, le territoire, et modifie le déplacement de la faune, et donc, c'est sûr qu'aujourd'hui, on ne peut pas prouver ni dans un sens ni dans l'autre, finalement, l'impact que ça va avoir. Ce qui est sûr, c'est que le principe de précaution ne semble pas apparaître sur la capacité de... sur l'impact, finalement, sur les déplacements que va instaurer ce développement.

1715 C'est ça. L'enjeu, souvent on mélange beaucoup les enjeux. Dans les enjeux environnementaux, on mélange souvent les enjeux changements climatiques/énergétiques, et la crise de la biodiversité. Ce n'est pas en sauvant le climat qu'on sauve la biodiversité, et il faut que quand on veut faire des choses dans le bon sens pour les enjeux de changements climatiques et de ressources énergétiques, qu'on pense aussi plus large et qu'on intègre des enjeux de biodiversité à l'intérieur de façon plus sérieuse.

1720 Donc, il y a aussi, bon, je vais revenir sur la fin, mais on manque probablement aussi de données sur la capacité d'accueil, finalement, du territoire. Est-ce que, finalement, par unité de superficie donnée, on a un taux ou, en tout cas, une concentration d'éoliennes de projetées qui est

1725

vraiment soutenable? C'est une question qui peut être en tout cas maintenue et sur laquelle on manque encore une fois de données. Sans doute qu'il y a des inspirations étrangères qui existent, notamment en Europe, comme nomme l'a mentionné monsieur Roy tantôt, qui pourraient être vraiment mis à contribution dans cette réflexion-là.

1730

Donc, c'est ça. Ce développement en particulier, disons qu'il y a sûrement des moyens, évidemment, de le peaufiner, donc on trouve dommage, encore une fois, qu'on n'ait pas été consulté plus en amont, mais il y a sûrement moyen, en tout cas, de réduire, en tout cas, la nuisance potentielle pour la connectivité, pour la conservation.

1735

Le dernier point, la dernière préoccupation importante que je voudrais soulever, qui a été soulevée, notamment, par monsieur Roy et puis il y a les deux jeunes femmes assez inspirantes qui ont participé juste après, c'est que l'effet cumulatif des projets tels qu'ils sont présentés sont très peu... ne sont pas pris en considération. Encore une fois, on parle des capacités d'accueil.

1740

Moi, je vais mettre ma casquette d'ornithologue maintenant. Toutes les études d'impact intègrent des résultats de suivis qui sont faits par l'Observatoire d'Oiseaux de Rimouski au belvédère Raoul-Roy, dans le parc du Bic, pour identifier si on est sur des corridors de migration pour évaluer l'impact sur les oiseaux de proie par les éoliennes.

1745

Ça, je crois qu'on utilise les données d'un corridor de migration, qui est le plus important dans l'est de l'Amérique du Nord. Bon, au printemps. Au printemps, il n'y a pas un endroit au Québec ou n'importe où dans l'est du Canada où on va trouver plus d'oiseaux de proie par printemps. Sauf qu'on va utiliser ces données-là pour comparer avec les inventaires partiels qui sont faits sur le terrain, et en comparant, bon, on voit qu'il n'y a qu'un dixième des oiseaux qui ont été... par rapport au suivi de référence, et on considère qu'il n'y a pas de corridor; ce n'est pas vrai.

1750

Évidemment que les oiseaux qui vont passer par le belvédère Raoul-Roy dans le parc du Bic, ils vont tous passer par la cordillère des Appalaches. Il y a un schéma très, très explicatif qui existe, vous pourrez le demander à l'Observatoire d'Oiseaux de Rimouski de vous le fournir si vous en avez besoin.

1755

Mais donc, les oiseaux passent par le corridor des Appalaches au printemps. Lorsqu'il n'y a pas encore de courant ascendant avec de la chaleur, ils utilisent le relief. Donc, ils passent par les montagnes sur un front relativement dilué. Ce qui est sûr, c'est que l'augmentation de la quantité des parcs éoliens va créer comme un mur pour lequel, en gros, les éoliennes s'apparenteront plus à des hachoirs qu'à des... vraiment à des moulins à vent.

1760

Donc, qu'il y ait un parc éolien à un endroit, à un autre, un autre, un autre endroit, c'est tout à fait probablement acceptable par rapport aux enjeux de conservation de la faune et de la flore sur le territoire, et même aux enjeux de connectivité.

1765

La préoccupation principale, c'est l'addition de ces parcs éoliens qui générerait réellement une barrière à la migration et des cicatrices importantes pour la connectivité écologique dans un secteur qui est névralgique, qu'on le veuille ou non.

1770

Ce n'est pas parce qu'on travaille ici que c'est le cas, c'est parce que le secteur du nord-est des Appalaches est un endroit névralgique pour la connectivité écologique qui, aujourd'hui, est reconnue au ministère de l'Environnement, au ministère de l'Aménagement, au sein des nouvelles OGAT pour lesquelles les MRC vont être directement concernées.

1775

Donc, il y a des choses qui peuvent se faire probablement, évidemment. Peut-être, par contre, qu'il faut réfléchir plus en amont pour savoir à quel point les projets qui sont projetés sont tous acceptables, disons, par rapport à la capacité d'accueil de l'habitat.

Je ne sais pas combien de temps il me reste.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Il reste encore deux minutes.

1785

M. MIKAËL JAFFRÉ :

1790 Bien, j'ai pas mal de recommandations que je pourrais faire évidemment, mais je réfère
vraiment au mémoire qui a été déposé pour justement atténuer les impacts des parcs potentiels,
puis à encourager, finalement, le maintien de la connectivité écologique.

1795 Et pour conclure, encore une fois, les organismes de conservation sont au front de la
connectivité écologique sur tout le territoire québécois. Il y a donc des millions, aujourd'hui, qui
sont alloués pour encourager cette connectivité-là, et c'est dur, vraiment, de voir comment certains
projets peuvent aller, arriver de façon conflictuelle ou, en tout cas, de façon contradictoire dans
l'utilisation du territoire, et je pense que les organismes de conservation ont la volonté, vraiment,
de faire avancer les choses de façon intelligente, puis vraiment, je pense qu'on gagnerait à être
1800 consulté plus en amont d'un projet afin qu'il ne contrevienne pas aux planifications stratégiques
des différents partenaires territoriaux.

Et Horizon-Nature, vraiment, souhaite voir naître des processus de consultation qui intègrent
la voie de la conservation lors desquels les intervenants ont l'espace de questionner le projet pour
s'assurer qu'il puisse se réaliser en harmonie avec le plus possible avec les projets en cours.

1805
Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Merci, monsieur Jaffré. Je vais passer la parole à ma collègue, madame St-Michel, qui a une
question pour vous.

LA COMMISSAIRE :

1815 Merci, monsieur Jaffré, pour votre présentation. Permettez-moi de revenir à votre mémoire
proprement dit, puis plus particulièrement la figure 3 de votre mémoire qui se retrouve à page 10,
où on voit le grand corridor Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier. Vous en avez fait allusion
tout à l'heure.

M. MIKAËL JAFFRÉ :

1820

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1825

La commission serait curieuse de savoir de quelle façon les corridors qui sont présentés ont été établis. On a compris, à la lecture du mémoire, qu'il y a eu un comité régional qui a été mis en place. Je pense qu'il y a eu des journées d'études, également, qui ont eu lieu. Alors, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'établissement de ce corridor-là?

1830

M. MIKAËL JAFFRÉ :

Oui. Oui, bien sûr. Donc, en fait, les corridors ont été d'abord, de base, étaient dressés à partir de données de modélisation qui ont été faites par un organisme universitaire, un laboratoire universitaire, pour identifier la connectivité structurelle du territoire et identifier les corridors majeurs à l'intérieur de ce secteur, qui ont pour mission de rejoindre des noyaux de conservation par, disons, les habitats les plus propices au déplacement pour quatre espèces : deux espèces spécialisées dans les forêts ouvertures et deux espèces spécialisées dans les forêts matures.

1835

Ensuite, à cette carte de modélisation là, cette carte-là a été proposée, donc, à l'ensemble des acteurs territoriaux, donc encore une fois les ministères, les MRC, les OBV, les groupements forestiers, et caetera, pour identifier quels sont, finalement, selon les connaissances de chacun, les secteurs qui sembleraient importants à maintenir pour encourager et faciliter le déplacement de la faune et de la flore.

1840

Et peut-être même certains secteurs aussi ont été, disons, allégés ou, en tout cas, les secteurs ciblés ont été réduits pour des raisons d'usage, de conciliation, finalement, avec les usages.

1845

Donc, ça, c'est une première chose. Puis les enjeux de connectivité, les corridors écologiques tel qu'ils sont dessinés ici, autour de la 85, il y a aussi des données de connectivité fonctionnelle qui ont été utilisées à partir de cerfs de Virginie et d'origaux qui ont été équipés de GPS pour identifier

1850

quels étaient les secteurs les plus utilisés pour la traversée de l'autoroute 85, pour identifier les corridors de chaque côté aussi. Ça, c'est une chose.

1855 Ensuite, donc ça, c'est une approche disons la plus... dont le processus est le plus participatif possible pour que l'acceptabilité de l'ensemble des acteurs soit intégrée.

1860 Il y a d'autres approches qui ont également été faites par les collègues du Nouveau-Brunswick et du Maine. Donc, avec deux pays, une forêt pour l'organisme, qui a modélisé d'autres corridors en utilisant 16 espèces pour le pouls, avec des espèces à statut également, qui rejoignent certains de nos corridors et qui en rajoutent également, qui n'apparaissent pas ici, mais qui ciblent le secteur plus à la frontière avec le Nouveau-Brunswick, en l'occurrence. Donc, voilà si ça répond à la question.

1865 **LA COMMISSAIRE :**

Et si je peux me permettre, en lien avec l'établissement de vos corridors, on voit dans votre mémoire les auteurs Gratton et Gagnon qui ont pu participer, je crois, donc vous pourrez me corriger, à l'élaboration des corridors.

1870 La commission a tenté de mettre la main sur le document par de multiples façons, n'a pas réussi à pouvoir mettre la main. Je ne sais pas si c'est possible par votre organisation de nous en envoyer une copie ou si c'est un ouvrage plus interne qui n'est pas public?

1875 **M. MIKAËL JAFFRÉ :**

1880 Hum, hum. Aucun problème. Oui, oui, ce document est tout à fait accessible, notamment sur le site le internet de connectiviteecologique.com, mais on va... notre site internet a un besoin de rafraîchissement, et puis il va être accessible dans les prochaines semaines. Mais en attendant, je ne sais pas exactement à qui l'envoyer, donc envoyez-moi un courriel sur l'adresse de correspondance et puis...

LA COMMISSAIRE :

1885 Oui, madame St-Gelais pourrait vous envoyer, à ce moment-là, un petit courriel.

M. MIKAËL JAFFRÉ :

Avec plaisir.

1890

LA COMMISSAIRE :

1895 Parfait. Et je complèterais, je ne sais pas si vous avez pu prendre connaissance d'une proposition que le projet PPAW a soumise récemment à la commission, qui était de modifier... je vais schématiser le projet qui nous concerne avec, bon, un projet plus au nord et au sud-est. Dans la section sud-est, en première partie, je pense qu'il y a des gens de votre organisation qui avaient questionné à l'égard du chemin forestier qui va donner accès à la section parc éolien.

M. MIKAËL JAFFRÉ :

1900

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1905 PPAW a soumis une proposition qui est encore à l'étude, on comprend bien qu'il n'y a rien de, je dirais, achevé, ce n'est rien de déterminé à cet égard-là, mais j'aurais aimé quand même connaître votre opinion, vos préoccupations, entre autres au fait que, bon, les chemins Guérette et celui du Lac-Bleu ne serviraient plus, justement, à la conception du site, mais ça serait plutôt le réseau collecteur qui serait développé, limitant, à ce moment-là, l'élargissement puis le déboisement dans ces secteurs-là. Alors, j'aurais aimé connaître votre opinion si c'est possible.

1910

1915

M. MIKAËL JAFFRÉ :

Bien, c'est sûr que ce tronçon routier, cette reconsidération pour retirer un tronçon routier qui paraissait très long par rapport, vraiment, à son objectif. On ne peut que le saluer, c'est sûr. Ça reste que le projet PPAW 1, il comporte 10 fois plus de routes que les parcs éoliens Témiscouata 1 et 2 pour seulement deux fois plus d'éoliennes. On a une proportion quand même problématique là-dessus, et même en retirant cette route-là, le ratio restera quand même très élevé.

1920

Il est probablement possible d'optimiser encore cette proportion-là, et puis en tout cas, le fait d'identifier que cette anomalie, déjà, puis de pouvoir la rectifier, je ne peux que la saluer. Je suis sûr qu'il y a moyen de faire encore mieux, notamment en évitant les noyaux de conservation qui sont identifiés aujourd'hui.

1925

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Jaffré, pour votre participation. Je vous souhaite bonne soirée.

1930

M. MIKAËL JAFFRÉ :

Merci. Bonne soirée.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1940

M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN-GUAY (DM14)

1945

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter maintenant Charles-Antoine Péloquin-Guay à la table des intervenants.

– Bonsoir.

1950 **M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN-GUAY**

Bonsoir. Je me présente, je m'appelle Charles-Antoine. Je suis un citoyen du Kamouraska, j'habite à Saint-Pascal. Je viens ici prendre parole pour présenter le mémoire que j'ai déposé.

1955 Donc, tel que je démontre dans mon mémoire, les stratégies de transition énergétique au Québec mettent un accent sur la production d'électricité versus l'efficacité et la sobriété. PPAW 1 est un projet de production d'électricité.

1960 On parle d'une augmentation de 200 térawattheures par heure d'ici 2050. C'est ambitieux. La production 2023 a été de 212 térawattheures. Donc, augmenter de 200 térawattheures par an, c'est juste un petit peu moins que le double de ce que nous produisons déjà en ce moment.

1965 L'électricité qu'on produit aujourd'hui provient principalement des barrages construits sur les sites les plus productifs de notre territoire à une époque lors de laquelle les coûts de construction étaient bien moins élevés. C'est le résultat de l'audace de nationaliser notre production d'électricité, et bien que c'est loin d'être seulement positif, ce fut pour servir la société que ces chantiers furent mis en branle.

1970 Pour l'augmentation de la production d'électricité que soutiennent les initiatives et rapports énumérés dans mon mémoire, on n'y mentionne pas les 20 térawattheures par an en contrats d'exportation avec l'État de New York et du Massachusetts, et ce, à prix modique – le premier, c'est neuf cents le kilowattheure; le deuxième, cinq cents le kilowattheure –, dans des États dans lesquels l'électricité se vend en haut de 20 cents le kilowattheure, 30 cents à New York.

1975 En toute apparence, l'électricité de ces travaux sera vendue à perte considérant la moyenne du prix de production prévu, les nouveaux approvisionnements tels que PPAW 1.

1980

Avec ces contrats, c'est bien de participer à la décarbonation de la production électrique à l'échelle nord-est américaine, mais je trouve que ça manque un peu de transparence puis de vision d'autodétermination.

Je suis outré et indigné de voir ce qui se passe ici avec PPAW 1. C'est la continuité d'une logique insidieuse, soit la logique de croissance infinie.

1985

Nous vivons une crise environnementale globale. La biodiversité, les populations d'espèces sont détruites et réduites de manière accélérée et sans répit. Donc, une solution serait d'augmenter la production en électricité par de l'électricité verte, de l'énergie dite renouvelable?

1990

Ce projet n'en est un que parmi des milliers d'autres à l'échelle mondiale. N'isolons pas ce projet du portrait global dans lequel une course internationale d'augmentation de la production d'électricité par des sources dites renouvelables ou vertes est lancée.

1995

Donc, alors qu'une décennie plus tôt, ce projet aurait été l'un des plus gros au Canada, c'est maintenant de mégaparcs éoliens 30 fois plus gros dont il est question maintenant. Avec PPAW 1, il nous est proposé d'augmenter le rythme de développement et de croissance économique en augmentant la production d'électricité. C'est le *statu quo*, c'est la croissance infinie, c'est la croissance économique infinie.

2000

L'illusion que je souhaite faire tomber avec mon mémoire est de croire qu'on fait autrement avec des projets d'augmentation de production d'électricité tels que PPAW 1. Tout d'abord, regarder et analyser de manière isolée ce projet de développement éolien solidifie une impression trompeuse.

2005

Je parle de l'impression trompeuse que ce projet est modeste et raisonnable, et vient répondre modestement et raisonnablement à l'inéluctable augmentation de la demande en énergie. C'est une impression trompeuse, en ignorant et/ou en négligeant l'angle de la matérialité de nos quotidiens contemporains. Et je viens prendre parole ici, ce soir, en espérant bien faire comprendre ce que je nomme ici par la matérialité de nos quotidiens, et j'y reviendrai.

2010

En ignorant et en négligeant cet enjeu de la matérialité de nos quotidiens contemporains, vous verrez que je n'exagère pas le manque et le peu de prise de conscience globale pour celles et ceux qui supportent tout projet d'augmentation de production d'électricité.

2015

C'est seulement en exploitant un niveau de compréhension superficiel qui, par exemple, amène mes proches, vos proches, à pouvoir se dire des choses telles que « je vais faire mon effort en achetant la voiture électrique, ça va me prendre de l'électricité pour mon nouveau char » que des projets d'électricité, de production d'électricité tels que PPAW 1 peuvent avoir du sens. C'est un niveau de compréhension superficiel. C'est ce qui amène un sentiment d'acceptabilité sociale.

2020

Si ce n'est pas de la négligence envers nos responsabilités globales, c'est de l'ignorance. Cette crise environnementale est à tout bout de champ simplifiée, parle presque exclusivement d'un problème atmosphérique – le CO₂, les gaz à effet de serre –, alors que le quotidien de tous les êtres humains est pollué de dizaines de milliers d'autres polluants.

2025

Je suis tout à fait d'accord que les gaz à effet de serre, c'est un problème à régler urgemment, mais pas avec des projets de production d'électricité. C'est discutable, mes amis, que produire davantage d'électricité pour soi-disant arranger le problème de la crise environnementale nous donnera du répit.

2030

C'est discutable et certainement pas un impératif, puisque ça entretient le *statu quo* qui nous a menés à cette crise. C'est, à mon avis, fortement recommandable de considérer faire autrement. Autrement que produire et augmenter, et non pas en faisant le moindre effort de satisfaire les exigences ministérielles par des études d'impact à l'arrache, puis en se tapant dans le dos d'avoir fait un bon travail, puis pas dans des projets qui, au fond, après l'acceptabilité, les normes, les bonnes et les meilleures pratiques, au fond, sont des projets pour faire de l'argent – les redevances, les retombées économiques.

2035

2040

Parce que qu'est-ce que ça donnera, ce projet? Pourquoi ça vaut la peine de satisfaire les normes environnementales qui régissent le genre de développement industriel tel que PPAW 1? Pourquoi la tenue même de ces séances publiques avec les rapports d'acceptabilité sociale et recommandations qu'elle produira? Pourquoi ça vaut la peine pour nos municipalités de s'embarquer

là-dedans? Pourquoi ça vaut la peine, c'est parce que nous allons faire de l'argent. On va faire de l'argent, mes amis.

C'est malheureux qu'il en soit ainsi, et je souhaite sincèrement qu'il en soit autrement.

2045

Dans mon mémoire, j'énonce et soutiens trois enjeux que je considère cruciaux, qui, lorsque considérés de par leur véracité potentielle, viennent renverser la logique qui argumente pour l'augmentation de la production électrique pour la transition énergétique.

2050

En premier lieu, premier enjeu, c'est que l'énergie renouvelable et la croissance verte – et vous ne me croirez pas – sont des mythes. Dans les plans de transition, les feuilles de route, les plans stratégiques, les plans directeurs, et caetera, la consommation d'énergie fossile a toujours son rôle à jouer.

2055

Nous sommes forts à spéculer que les énergies fossiles seront remplacées, alors qu'entretemps, entre autres, ces plans dépendent intensément de l'augmentation des opérations d'extraction minière à l'échelle globale, et ainsi augmente drastiquement la demande en minéraux et tout particulièrement ces métaux critiques pour la transition énergétique.

2060

Combien de mines devra-t-on ouvrir dans un contexte de raréfaction des teneurs et de diminution d'accès aux sites miniers? Combien de mines? Juste pour répondre à la demande des véhicules électriques d'ici 2035, d'après la *Benchmark Mineral Intelligence* basée à Londres, c'est au moins 384 nouvelles mines de graphite, lithium, nickel et cobalt qui seront nécessaires. Seulement graphite, lithium, nickel, cobalt. On ne parle pas du cuivre, on ne parle pas des mines pour l'acier, pour l'aluminium. On ne parle pas des milliers de carrières pour le béton.

2065

En deuxième lieu, le deuxième enjeu que je veux amener dans le débat public, c'est que l'extraction minière responsable et durable n'existe pas. Malgré les bonnes intentions et la nécessité accrue de l'extraction minière, elle ne s'apprête pas à émerger, cette extraction minière responsable.

2070

Du rapport d'étude « *Controverses minières* », produit par l'Association SystExt, qui fait un travail de recherche déterminant pour faire tomber les illusions, je cite : « *Parmi tous les acteurs*

2075 *impliqués [...] dans l'industrie minière, les avis divergent tellement sur la mine durable qu'aucun consensus n'a pu être [directement ou indirectement] trouvé à ce jour. Deux principales théories s'opposent : l'une considérant que l'exploitation minière est compatible avec le concept de développement durable, l'autre qu'ils sont incompatibles. »*

2080 *« Au-delà de ces deux théories, il est néanmoins possible de démontrer que l'industrie minière repose sur un modèle intrinsèquement insoutenable. Les raisons les plus fréquemment rappelées par les auteurs étudiés – et on parle de 250 études, 350 études survolées – [sont] :*

- 1. le caractère fini des ressources minières;*
- 2. les impacts majeurs et pérennes de l'industrie minière;*
- 3. la diminution inéluctable des teneurs et la raréfaction des gisements facilement exploitables à l'origine de l'augmentation exponentielle des impacts – on parle d'augmentation exponentielle des impacts; il faut bien comprendre ces petits détails, c'est majeur –;*
- 4. L'accélération de la demande métallique – transition énergétique, demande métallique –;*
- 5. La non-circularité du cycle de vie des matières premières minérales, depuis l'extraction jusqu'à la gestion des déchets. »*

2090 Le troisième et dernier enjeu que je veux amener est celui du lien entre la matérialité de nos quotidiens, qui augmente la demande en métaux, et l'augmentation de la production d'électricité. Je reviens donc ici à cette matérialité dont je parlais plus tôt.

2095 Cette matérialité de nos quotidiens est composée des objets matériels qui nous entourent – on peut observer ici plusieurs types d'objets, c'est les téléphones, les ordinateurs, les tablettes, les voitures, les emballages, les vêtements, les outils, les habitations –, et les objets matériels qui font exister les mondes virtuels pour notre utilisation quotidienne de l'internet, entre autres tout l'appareillage électrique, électronique dans des milliers de bâtiments reliés entre eux vers les utilisatrices et l'utilisateur par des câbles, dont les câbles sous-marins – avez-vous déjà vu la carte des câbles sous-marins sur la planète? C'est des centaines de câbles de dizaines de milliers de kilomètres – et les satellites.

2100

2105

Cette matérialité s'oublie facilement devant, par exemple, la facilité d'utilisation de l'intelligence artificielle pour faire une recherche. Mais elles existent. Nous avons des responsabilités. Elles existent, elle dépend de ces objets matériels et nous avons une responsabilité globale vis-à-vis elle.

2110

Fait étonnant et couronnement de la matérialité des objets de notre convoitise moderne : les véhicules électriques. Oh, *my God*. Les véhicules électriques contiennent presque l'entièreté des éléments du tableau périodique. C'est comme si, avec les véhicules électriques, nous réussissions à recréer l'entièreté de ce qu'est composé l'univers dans une machine, avec l'éradication complète du vivant.

2115

L'augmentation de la production d'électricité telle que le parc éolien PPAW 1 nous aidera certainement en ce sens. Je cite l'Agence internationale de l'énergie : « *Une voiture électrique typique nécessite six fois plus de ressources minérales qu'une voiture conventionnelle.* » Un projet éolien suscite 13 fois plus de ressources minérales qu'une centrale de gaz de puissance similaire. Je ne soutiens pas l'implantation de centrales au gaz; je ne fais qu'une comparaison et je veux mettre l'accent sur la demande en minéraux.

2120

Depuis 2010, la quantité moyenne des ressources minérales nécessaires pour une nouvelle unité de capacité de production d'électricité a augmenté de 50 % à mesure que la part des énergies renouvelables dans les nouveaux investissements a augmenté.

2125

J'espère que vous avez bien compris ça : c'est qu'on a besoin de toujours plus de ressources minérales. J'arguente, j'apporte des points pour soutenir mes affirmations.

2130

L'augmentation de la production d'électricité est proportionnelle à l'augmentation de la demande en ressources, et donc de l'extraction minière. L'augmentation de la production d'électricité engendre une boucle infinie. Plus d'électricité pour plus de ressources à exploiter, pour plus d'électricité, pour plus de ressources à exploiter, pour plus d'électricité, puis plus de ressources à exploiter, et caetera.

2135

La matérialité de nos quotidiens est composée de ces ressources extraites mondialement et acheminées dans les chaînes d'approvisionnement qui aboutissent chez les plus heureuses et

heureux. Cette extraction et la non-circularité de ces productions ont des impacts dévastateurs sur nous, sur les autres et sur tous les êtres sur la planète, et pas seulement sur l'atmosphère.

2140 En conclusion, je crois que la décroissance économique est une solution réelle aux problèmes de la crise environnementale. Par contre, il m'apparaît que l'initiative de ce parc éolien s'inscrit dans un projet de réindustrialisation de l'économie québécoise et donc d'une croissance économique additionnelle et aucunement ralentie.

2145 Considérant notre contexte culturel, économique et politique, soit la mode et le mythe des énergies et technologies dites vertes, la fatalité économique actuelle, c'est une fatalité économique qu'on soit engagé collectivement dans une croissance infinie. L'ambiance politique d'austérité et électoraliste dans laquelle une décroissance économique est une posture marginalisée et constamment détournée, ce parc éolien ne représente qu'une sucrerie facile de plus pour le *statu quo* gourmand qui gâtera encore notre société de ne pas avoir besoin d'être audacieux, en
2150 croyant être audacieux et de ne pas avoir à changer ses habitudes en tant que société, mais aussi en partie individuellement.

Être futé et audacieux ici, c'est se rassembler pour s'intéresser à prendre soin de notre environnement proche au lieu, par exemple, d'aimer et de tenir tant à conduire de lourdes autos
2155 neuves. Être futé et audacieux, c'est abandonner ces projets lunatiques d'augmentation de la production énergétique, dont les parcs éoliens tels que PPAW 1.

Je propose de s'informer et d'informer sur le contexte global et la matérialité dans laquelle
2160 s'inscrivent nos actions en tant que société, et de garder en tête que nous avons des responsabilités à l'échelle globale par rapport à cette matérialité.

Je propose un moratoire sur l'augmentation de la production d'électricité et, dans notre cas ici, d'abandonner le projet de parc éolien PPAW 1.

2165 Je propose que soit tenu un débat public sur la transition énergétique, prenant en compte le contexte global de l'urgence climatique et la matérialité des objets de notre monde.

2170 Je propose de tenir un BAPE générique sur le projet de société qu'implique la transition énergétique ou, du moins, sur la filière éolienne à l'échelle de la province.

Je propose d'exiger au promoteur du projet PPAW 1 une analyse approfondie de la matérialité environnementale du projet et un engagement réglementé pour des pratiques impeccables sur son ensemble.

2175 Voilà. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Merci, monsieur Péloquin-Guay, pour votre présentation. Peut-être juste revenir sur le dernier passage, justement, de votre mémoire. Vous proposez d'exiger au promoteur l'analyse approfondie de la matérialité. Je crois avoir compris, quand même, votre concept de matérialité, mais quand on l'applique directement, si on l'appliquait directement au projet, comment vous voyez cette analyse-là de façon plus approfondie? Ça serait quoi, vos différents paramètres, puis ça serait quoi, finalement, les gains escomptés de faire une telle analyse?

2185 **M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN-GUAY :**

2190 Bien, ça serait de voir précisément pourquoi on produit cette électricité-là. Donc, c'est certain que là, il y aurait une analyse sur la transition énergétique plus à l'échelle de la province à faire pour comprendre où est-ce que se place ce projet-là dans le plan de production à l'échelle de la province, puis voir pourquoi on la produit, cette électricité-là, si on considère qu'on réindustrialise la province avec des industriels qui demandent de l'électricité pour s'implanter au Québec.

2195 La matérialité, ça serait toutes les ressources que ces industriels-là veulent aller chercher dans le monde. Ça serait lié au parc éolien en question puis à tous les projets de production d'électricité. Ça serait une approche, il pourrait y avoir une approche aussi de plus en fonction du matériel utilisé dans la construction du parc même.

2200 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je vous remercie pour votre contribution.

2205 **LA COMMISSAIRE :**

Merci, bonsoir.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci et bonne fin de soirée.

M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN-GUAY :

Merci de m'avoir permis de prendre parole.

2215

LA COMMISSAIRE :

Plaisir.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait plaisir, on est là pour ça.

C'était notre dernière inscription au registre. Donc, ceci met fin à la séance de ce soir.

2225

Donc, je voudrais remercier tous ceux et celles qui sont venus présenter, résumer leur mémoire ou partager leur opinion sur le projet. Je vous souhaite une belle fin de soirée et je vous convie à la séance de demain qui aura lieu ici même dès 13 h 30.

2230

Alors, je vous souhaite une bonne soirée. Bon retour à la maison.

LA COMMISSAIRE :

Merci, bonsoir.

2235

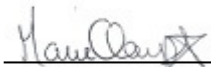
SÉANCE AJOURNÉE AU 24 JUILLET 2024 À 13 H 30

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

2240

ET J'AI SIGNÉ :

2245



Marie-Claire Pinet, s.o.